

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES

### ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE  
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
26, RUE DESAIX, PARIS 15<sup>e</sup>

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE  
AJOUTER 0,20 F

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

### 4<sup>e</sup> Législature

#### PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

### COMPTE RENDU INTEGRAL — 26<sup>e</sup> SEANCE

#### 1<sup>re</sup> Séance du Lundi 3 Novembre 1969.

#### SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1970 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3227).

##### Postes et télécommunications.

MM. Danel, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; Wagner, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

Mme Prin.

M. Galley, ministre des postes et télécommunications.

MM. Fortuit, le président, Dumortier, Habout, Vandelanotte, Tiberi, Rossi, Commenay, Jenn.

Suspension et reprise de la séance (p.

M. le ministre des postes et télécommunications.

Art. 30 et 31. — Adoption.

Renvol de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 3248).

**PRESIDENCE DE M. EUGENE CLAUDIUS-PETIT,**  
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

\* (1 f.)

— 1 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1970 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1970 (n° 822, 835).

#### POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

M. le président. Nous abordons l'examen du budget annexe des postes et télécommunications, dont les crédits figurent aux articles 30 et 31.

Le débat a été organisé comme suit :

Gouvernement, cinquante minutes ;

Commissions, vingt-cinq minutes ;

Groupes :

Union des démocrates pour la République, quarante minutes ;

Socialiste, vingt minutes ;

Communiste, quinze minutes ;

Progrès et démocratie moderne, quinze minutes ;

isolés, cinq minutes.

La parole est à M. Danel, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie et du Plan, pour le budget annexe des postes et télécommunications.

**M. Lievin Danel, rapporteur spécial.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'orientation donnée au budget des P. T. T. pour 1970 est la poursuite de l'œuvre entreprise les années précédentes et son accélération.

Les projets à l'étude, les réalisations en cours ont incité votre rapporteur à présenter à l'Assemblée le budget annexe qu'il a le plaisir de soumettre à votre agrément, d'une façon un peu différente de ceux qui l'ont précédé.

Vous trouverez dans mon rapport écrit les détails que vous souhaitez. Je ne doute pas que vous apprécierez l'effort encore réalisé cette année, afin d'améliorer le fonctionnement de cette administration, malheureusement débordée par l'augmentation considérable du trafic et dont l'équipement a été trop négligé par les plans antérieurs.

Je me permettrai ensuite, monsieur le ministre, de vous poser quelques questions et de vous soumettre quelques suggestions dont certaines sont, hélas ! des redites.

Le projet de budget annexe des P. T. T. proposé au Parlement pour 1970 s'élève à 16.128 millions de francs pour la section de fonctionnement, soit 14 p. 100 de plus par rapport à 1969 et à 4.025 millions de francs pour la section des opérations en capital, soit 16 p. 100 de plus par rapport à 1969.

C'est, en effet, chacune des deux sections du budget annexe qu'il convient d'examiner pour avoir une idée claire de la traduction financière du fonctionnement et des investissements de l'administration des P. T. T.

J'ajoute que ce souci de clarté devrait nous conduire à examiner la répartition par branche d'exploitation des prévisions de dépenses et de recettes du budget annexe puisque, pour la première fois cette année, une telle répartition figure dans le document budgétaire.

Nous analyserons donc les traits caractéristiques de ce projet de budget pour l'ensemble des P. T. T. d'abord, pour chacune des grandes branches ensuite.

La première section du projet de budget annexe, laquelle retrace les opérations de fonctionnement, s'élève donc à 16.128 millions de francs et permet de dégager un excédent d'exploitation de 1.845 millions de francs ainsi qu'une dotation aux amortissements de 1.300 millions de francs, soit une épargne de 3.145 millions de francs pour le financement des opérations en capital.

Ces 16.128 millions de francs représentent le montant total des produits, c'est-à-dire : le produit des taxes d'un montant de 11.443 millions de francs, soit une augmentation de 11 p. 100 ; les remboursements de services rendus à d'autres administrations ou organismes dont le total s'élève à 676 millions de francs, soit une augmentation de 2 p. 100 ; les prestations de service entre branches des P. T. T. qui se montent à 416 millions de francs ; les intérêts, au taux de 1,5 p. 100, versés par le Trésor pour des fonds des particuliers déposés aux chèques postaux, qui représentent 481 millions de francs, soit une augmentation de 17 p. 100 ; les produits du portefeuille de la Caisse nationale d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations, qui s'élèvent à 1.813 millions de francs, soit 12 p. 100 d'augmentation ; les produits divers, pour un montant de 76 millions de francs ; enfin, les travaux faits par l'administration pour elle-même, dont le total s'élève à 1.220 millions de francs, soit une augmentation de 18 p. 100 par rapport à 1969.

Quelles sont les principales observations que l'on peut faire sur ces évaluations de recettes ?

En ce qui concerne les produits des taxes et des services rendus aux autres administrations, on remarquera que l'augmentation des sommes attendues en 1970 par rapport à 1969 provient de trois motifs différents : l'augmentation du trafic ; la conséquence sur les tarifs du régime international de la dévaluation du franc ; une majoration de certains tarifs des services financiers.

L'augmentation du trafic est chiffrée à 5,5 p. 100 pour la poste, à 2 p. 100 pour les mandats de paiement, à 9 p. 100 pour les communications téléphoniques, à 22 p. 100 pour le télex.

Ces chiffres paraissent raisonnables, eu égard aux constatations de 1969.

L'augmentation attendue du trafic apporterait donc un supplément de recettes de 758 millions de francs par rapport à celles de cette année.

La nouvelle parité du franc dans le régime international a pour effet de majorer en monnaie nationale les taxes fixées

par référence au franc-or. Cette mesure apportera 142 millions de francs de recettes supplémentaires au budget annexe des P. T. T., compensées d'ailleurs en partie par l'augmentation des redevances dues aux compagnies maritimes et aériennes de transport, ainsi qu'aux administrations étrangères.

La majoration des taxes de certains services financiers, notamment des droits de commission sur les mandats et les envois contre remboursement, correspond à la volonté de l'administration des P. T. T. de rapprocher progressivement ces taxes du prix de revient des opérations correspondantes. Selon l'administration, le taux moyen de couverture pour ces opérations est actuellement de 47 p. 100 environ. La majoration de tarif envisagée pour 1970 devrait porter ce taux de couverture à 70 p. 100 environ. Le supplément de recettes attendu de cette majoration est de 246 millions.

En ce qui concerne, par ailleurs, les intérêts reçus par l'administration des P. T. T., l'évaluation des sommes versées par le Trésor pour les fonds de chèques postaux mis à sa disposition continue d'être basée sur un taux de 1,5 p. 100, ce qui constitue pour le moins un anachronisme et ce qui entraîne, compte tenu des charges du service, dues notamment à un personnel nombreux, un déficit important supporté par les P. T. T., dont nous aurons l'occasion de reparler dans l'analyse branche par branche.

Quant aux intérêts versés par la Caisse des dépôts et consignations, pour les fonds de la caisse nationale d'épargne, ils sont fondés essentiellement sur l'augmentation attendue des dépôts.

L'évaluation paraît raisonnable, compte tenu du redressement constaté ces derniers mois dans l'excédent des dépôts sur les retraits. Ce redressement est sans doute dû aux mesures d'encouragement prises par le Gouvernement : majoration du taux de l'intérêt servi aux usagers, primes de fidélité, etc. Mais ces mesures entraîneront, bien entendu, des charges nouvelles pour le budget annexe.

Ces charges supplémentaires ne seront d'ailleurs pas compensées par une majoration correspondante du taux des intérêts versés par la Caisse des dépôts et consignations, compte tenu de la nature des placements de cette dernière et des engagements à long terme déjà contractés pour une partie importante du portefeuille.

Le montant total des produits dont nous venons de passer en revue les principales caractéristiques couvre largement les charges de fonctionnement, puisque ces dernières se montent à 14.283 millions de francs, amortissements compris, ce qui laisse un excédent d'exploitation de 1.845 millions de francs, soit une augmentation de 4 p. 100 par rapport à 1969.

Ces charges peuvent se décomposer de la façon suivante : charges de personnel, 9.142 millions de francs, en augmentation de 9 p. 100 par rapport à 1969, et qui représentent 66 p. 100 du total des charges ; achats et prestations de tiers, 1.199 millions de francs, en augmentation de 8 p. 100 par rapport à 1969 ; transports — en grande partie transport des correspondances — 403 millions de francs, en augmentation de 13 p. 100 ; prestations de services entre branches, 416 millions ; frais financiers — c'est-à-dire intérêts des emprunts, 287 millions, en augmentation de 24 p. 100 ; intérêts à verser aux usagers de la Caisse nationale d'épargne, 1.499 millions, en augmentation de 37 p. 100 ; amortissements, 1.300 millions, soit une augmentation de 15 p. 100 ; frais divers, 37 millions de francs.

Quelles remarques essentielles peut-on faire à propos de ces charges de fonctionnement ?

D'abord, les services votés représentent 94 p. 100 du total. Les mesures nouvelles qui nous sont proposées ne représentent en définitive que 6 p. 100 du budget annexe.

Pour ce qui concerne les dépenses de personnel, les mesures nouvelles se montent à 5 p. 100 du total des dépenses de cette catégorie. Elles correspondent aux créations d'emplois nouveaux, aux majorations de traitement des fonctionnaires et aux mesures indemnitaires ou catégorielles ainsi qu'aux crédits sociaux.

Il est proposé de créer 5.000 emplois nouveaux soit 1,5 p. 100 des effectifs actuels pour faire face au trafic supplémentaire attendu en 1970, ce qui, compte tenu des taux d'accroissement dont je vous ai parlé à propos des recettes, représente un gain important de productivité, d'autant plus que ces 5.000 emplois seront échelonnés en cours d'année, ce qui finalement occasionnera au budget annexe une charge supplémentaire inférieure à 1 p. 100 des charges de personnel.

Les majorations de traitement prévues pour l'ensemble des fonctionnaires se montent à 2,7 p. 100 en année pleine auxquels s'ajoute la répercussion en 1970 du 1 p. 100 accordé en 1969.

Les mesures indemnitaires concernent uniquement une majoration de 35 francs, soit de 4,8 p. 100 de la prime uniforme de résultats d'exploitation.

Les mesures catégorielles intéresseront essentiellement les catégories C et D de la fonction publique. Une provision de 58 millions de francs figure en mesure nouvelle au budget annexe pour leur traduction aux P. T. T.

Les crédits sociaux sont majorés de 8 millions de francs, soit de 14 p. 100. Ils sont destinés à accroître l'aide de l'administration pour les cantines, les fondations à caractère social, les subventions aux sociétés mutualistes, aux sociétés de personnel, les secours, etc.

En dehors des dépenses de personnel, les crédits d'achats de biens et services — transports exclus — sont majorés de 100 millions de francs, soit de 8 p. 100 par rapport à 1969, pour faire face à la fois à l'accroissement de l'activité et à la majoration des prix.

Quant aux crédits de transports, en grande partie transports des correspondances, il est proposé de les majorer de 13 p. 100, pour tenir compte également de l'augmentation du trafic postal, mais aussi des hausses de prix des transports intérieurs et internationaux.

Enfin, pour ce qui concerne les charges d'intérêt des repercussions essentielles des mesures prises en faveur de l'épargne ont été traduites aux services votés. Seul le coût de la prime temporaire fait l'objet d'une mesure nouvelle : elle est estimée à 35 millions de francs pour 1970.

Telles sont donc les principaux points qu'il convenait de souligner à propos des dépenses nouvelles inscrites à la première section du projet de budget des P. T. T. Ces dépenses ont été, nous l'avons vu, comprimées au maximum pour dégager un excédent d'exploitation de 1.845 millions de francs destiné, avec les amortissements — 1.300 millions de francs — à financer les opérations en capital.

Ces dernières comprennent : les remboursements d'emprunts et d'avances ainsi que les frais d'émission des emprunts prévus en 1970 ; les paiements à l'industrie pour couvrir les commandes passées grâce aux autorisations de programme antérieurement ouvertes ainsi que les premières livraisons dans le cadre des autorisations de programme demandées pour 1970 ; les productions d'immobilisations par l'administration pour elle-même.

Les remboursements d'emprunts — 397 millions de francs — correspondent aux échéanciers d'amortissement de la dette des P. T. T. Ils représentent 9,8 p. 100 des dépenses en capital. Les paiements pour les terrains, bâtiments et équipements installés par l'industrie s'élèveront à 2.408 millions de francs, tandis que les productions d'immobilisations de l'administration pour elle-même atteindront 1.220 millions de francs, soit la moitié. Ainsi un tiers des équipements des P. T. T., notamment des équipements de télécommunications, sont installés par du personnel des P. T. T.

Cependant, la progression des investissements des P. T. T. s'apprécie plus à travers les autorisations de programme nouvelles qu'à travers les crédits de paiement, puisque ces derniers couvrent en grande partie des commandes déjà passées au cours des années antérieures.

Les autorisations de programme nouvelles, y compris la part programmée des achats de première section, s'élèvent à 3.296 millions de francs, contre 2.861 millions de francs en 1969, soit une augmentation de 15 p. 100.

Nous verrons dans l'analyse sommaire par branche d'exploitation des P. T. T. que ce pourcentage moyen traduit en fait un accroissement plus élevé pour les télécommunications, et pratiquement une reconduction des autorisations de programme accordées l'année dernière aux autres branches.

Nous avons vu que le financement des opérations en capital était assuré pour partie par l'excédent d'exploitation et par l'annuité d'amortissement. Ces deux sommes réunies constituent 3.145 millions de francs de ressources propres. Nous avons vu également que le total des dépenses en capital s'élevait à 4.025 millions de francs. Il reste donc pour les P. T. T. un besoin de financement de 880 millions de francs.

Le projet de budget annexe prévoit qu'il sera couvert pour 500 millions de francs par l'emprunt public traditionnel et, pour 380 millions de francs, par des « recettes supplémentaires à déterminer ».

Je ne vous cache pas, monsieur le ministre, qu'en ce qui concerne les perspectives de recettes, les mots « éventuellement par des mesures tarifaires excluant les télécommunications » m'ont inquiété et la commission des finances avec moi.

Votre intention est-elle de majorer les tarifs postaux ? Dans ce cas je vous rappelle que j'ai eu, les années précédentes, à me préoccuper des ventes par correspondance. J'attire votre attention à nouveau, monsieur le ministre, sur ces sortes d'entre-

prises pour lesquelles ces tarifs sont très importants et qui, vous le savez, s'approvisionnent à 90 p. 100 en produits français. La concurrence étrangère se fait durement sentir. Il serait donc inopportun, pour notre activité économique, de les pénaliser à nouveau.

La poste et les services financiers ont fait l'objet d'un regroupement dans la présentation budgétaire en raison de l'interpénétration des deux services et de la difficulté qu'il y aurait, dans de nombreux cas, d'imputer *a priori* les dépenses à l'un ou à l'autre de ces services. Néanmoins, la comptabilité analytique mise en place aux P. T. T. depuis de nombreuses années permet de répartir *a posteriori* les dépenses à la poste, d'une part, aux services financiers, d'autre part.

Sur la base des derniers résultats connus et compte tenu des mesures acquises ou des mesures nouvelles prévues au projet de budget, il a été possible à l'administration des P. T. T. d'établir des comptes par branche donnant, pour chacune d'elles, une prévision de leur compte d'exploitation et une prévision de leur compte d'opérations en capital.

On constate alors que la poste proprement dite dégage un léger excédent d'exploitation — 47 millions de francs — malgré la charge importante que représentent pour elle les tarifs extrêmement faibles consentis sans contrepartie à la presse. Cette charge non compensée est, en effet, évaluée à 490 millions de francs pour 1970.

Cet excédent d'exploitation de 47 millions, joint aux amortissements de la poste — 127 millions — doit couvrir un montant de dépenses en capital de 174 millions de francs.

Compte tenu des remboursements d'emprunts — 37 millions de francs — et des dépenses d'investissement prévues — 247 millions de francs — la poste a un besoin de financement complémentaire de 110 millions de francs réparti, dans le projet de budget, entre l'emprunt public — 60 millions de francs — et les recettes supplémentaires à déterminer — 50 millions de francs.

Quant aux services financiers, le déficit structurel du service des chèques postaux dont les fonds ne sont rémunérés qu'à 1,5 p. 100 par le Trésor, n'est compensé que très partiellement par le bénéfice de la caisse nationale d'épargne. Il est de plus aggravé par le déficit résiduel du service des mandats puisque, nous l'avons vu, la majoration de tarifs prévue ne portera le taux de couverture qu'à 70 p. 100.

Le compte prévisionnel d'exploitation des services financiers se solde, dans ces conditions, par un déficit de 695 millions de francs, qui devient une charge du compte d'opérations en capital, s'ajoutant aux 102 millions de remboursements et frais d'émission d'emprunts et aux 75 millions de besoins d'équipement. Face à ces dépenses, la branche des services financiers ne dispose, comme fonds propres, que de ses 53 millions de francs d'amortissements et des 20 millions de dotation supplémentaire à la caisse nationale d'épargne. Il lui faut donc lui trouver 799 millions de francs de financement.

Sur les 500 millions de francs prévus au projet de budget, 440 millions lui sont répartis ; il reste 359 millions de recettes supplémentaires à déterminer.

Cet énoncé sommaire des comptes des services financiers fait apparaître le besoin urgent d'une solution dans ce domaine. Le Gouvernement a constitué un groupe de travail pour l'examen du statut des chèques postaux ; nous l'encourageons vivement à rechercher les moyens de résoudre cet important problème.

Terminons l'examen des comptes de la poste et des services financiers par un bref aperçu des autorisations de programme qui sont prévues dans ce secteur. On constate que le montant global a été plafonné à celui de l'an dernier. C'est dire qu'il est sensiblement inférieur à l'annuité correspondante du Plan. Le Plan ne sera donc réalisé, en ce qui concerne les investissements, qu'à 88 p. 100 pour la poste et à 91 p. 100 pour les services financiers.

Les télécommunications jouissent d'une situation comptable plus saine que celle des autres branches des P. T. T.

Les tarifs relativement élevés du téléphone et l'accroissement continu du trafic laissent un excédent d'exploitation de 2.473 millions de francs, qui, joint aux amortissements, dépasse les besoins de financement des opérations en capital — remboursements d'emprunts et d'avances compris — de 29 millions de francs.

Les télécommunications s'autofinancent donc intégralement, tout au moins budgétairement puisque quelque 300 millions de francs d'avances remboursables, versées sous la forme de fonds de concours, permettent chaque année de compléter à due concurrence les équipements.

Mais il est certain que la crise du téléphone ne pourra être résolue par les accroissements d'autorisations de programme

inscrits au budget, même si celles-ci progressent de 18 p. 100 pendant que celles des autres secteurs dont l'Etat a la responsabilité sont stabilisées.

De plus, je voudrais vous rendre attentif, monsieur le ministre, aux conséquences de l'automatisation du téléphone sur le personnel, particulièrement dans les communes rurales. Je sais que vous prévoyez certains transferts, conformes au principe de la mobilité de l'emploi ; mais, outre que ce principe semble être en contradiction avec celui de l'accession à la propriété, je voudrais insister pour que soient facilitées au maximum les mutations demandées dans la période qui s'ouvre.

J'ai noté, dans l'excellent rapport de mon collègue M. Wagner, que les prévisions pour le personnel des télécommunications étaient encore, à la fin de 1970, en augmentation sur celles de 1969. Si des transferts volontaires peuvent s'opérer, une partie du problème pourra être résolue.

Je sais que les préfets ont déjà reçu des instructions concernant le reclassement possible dans l'administration de ce personnel, mais je crois qu'il serait bon de prévoir un recyclage, de façon que ces personnels puissent éventuellement être employés dans le privé.

Je voudrais également, monsieur le ministre, attirer votre attention sur le régime des auxiliaires, dont l'insécurité de l'emploi peut être comparée à celle du secteur privé, mais qui n'ont pas les garanties de ce secteur en cas de licenciement.

Dans un domaine similaire, j'ai constaté avec une certaine satisfaction que les primes de résultat d'exploitation ont atteint le niveau qu'elles avaient en 1966. Sans mésestimer l'effort consenti dans un budget de restriction, je voudrais que, revenant à meilleure fortune, la revalorisation de cette prime soit envisagée pour les années à venir.

Il est bon de savoir, mes chers collègues, que, par rapport aux prévisions du V<sup>e</sup> Plan, nos réalisations, fin 1970, atteindront 111,1 p. 100 en exécution normale et 109 p. 100 dans l'hypothèse du maintien des blocages d'autorisations de programme.

Je sais bien que, selon les branches d'activité, nous oscillons entre 88,1 et 122,5 p. 100, mais les télécommunications, les services généraux et la recherche sont tous trois positifs. Seuls la poste et les services financiers sont d'environ 10 p. 100 au-dessous des prévisions.

C'est ce qui explique la mise en place du groupe de travail décidée par le Premier ministre afin d'étudier de près les moyens de pallier les déficits chroniques qui nous inquiètent depuis de nombreuses années.

On peut constater, d'année en année, que le nombre des installations téléphoniques non satisfaites va légèrement en diminuant. De 436.414 l'an dernier, nous en sommes à 429.841 en 1969. Il faut, à ce sujet, faire deux observations.

D'abord, nous sommes partis de 442.282 en 1966, et l'augmentation des crédits alloués ne date que du budget 1968. La construction d'immeubles et, par là même, la demande ont parallèlement augmenté en deux ans dans des proportions considérables.

En revanche, on peut douter de ces chiffres quand on considère l'importance de la demande potentielle qui ne s'est pas manifestée, soit à cause du prix élevé de la taxe de raccordement, qui décourage les candidats les moins fortunés et opère une véritable sélection censitaire, soit à cause de ce que j'appellais l'an dernier les « demandeurs atteints d'une crise aiguë de fatalisme désespéré ».

Dès que la situation du marché du téléphone se sera normalisée, la taxe de raccordement devra disparaître. En agissant dans ce sens, monsieur le ministre, vous rapprocherez la situation de la France de celle des autres grands pays.

Mais tout ce programme nécessite un financement complémentaire. C'est pourquoi le Gouvernement a prévu de dépasser sensiblement ce pourcentage de 18 p. 100 en 1970, en faisant réaliser un programme complémentaire de 600 millions de francs, grâce à des contrats de location-vente passés avec une société de financement. La progression des commandes par rapport à 1969 serait ainsi portée à 42 p. 100.

Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous vous proposez d'exposer à l'Assemblée les grandes lignes du fonctionnement de cette société de financement. Je voudrais, pour ma part, vous poser quatre questions :

Quelles seront les modalités de rachat du matériel ?

Dans quel délai prévoyez-vous la réalisation de ce rachat ?

Y aura-t-il une indexation ? Sur quoi et sur quelles bases ?

Quand envisagez-vous que ce matériel ainsi financé puisse être mis en service ?

Je sais que votre administration, particulièrement le C.N.E.T., est à l'avant-garde du progrès technique dans bien des secteurs de l'industrie des télécommunications. J'aimerais cependant avoir l'assurance que cette même administration demeure attentive et ouverte aux innovations qui peuvent être mises au point en dehors d'elle-même et qu'elle se préoccupe d'examiner et de tester les brevets français qui sont pris dans ce domaine avant qu'ils aillent trouver preneur à l'étranger.

Voilà, mes chers collègues, comment se présente le budget 1970.

Faisons confiance à tous ceux qui, dans cette administration, unissent leurs efforts pour que les P.T.T. reprennent leur place au premier rang de nos services publics, par leur qualité et leur dynamisme, et, grâce à leur dévouement, envisageons l'avenir avec optimisme. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. le président.** La parole est à M. Wagner, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les postes et télécommunications.

**M. Robert Wagner, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, le rapport pour avis que j'ai eu l'honneur de déposer, au nom de la commission de la production et des échanges, a été distribué au début de la semaine dernière. Tous nos collègues en ayant sans doute pris connaissance, je me garderai, après l'exposé très précis de mon ami M. Danel, d'entrer dans le détail de ce budget.

Je me félicite, monsieur le ministre, de la qualité de notre auditoire. Je suppose que les absents approuvent votre budget, qu'ils ont lu les rapports, et que les quelques intervenants qui sont ici présents vous apporteront aussi leur soutien. (*Sourires.*)

La nouvelle présentation de votre budget constitue une excellente innovation mais elle fait apparaître encore plus clairement des anomalies qui ont souvent été soulignées.

Est-il, en effet, normal que le service des chèques postaux soit délibérément déficitaire ? Je dis « délibérément », car c'est là un réel transfert de charges au profit du budget des charges communes, et c'est aussi, pour certains clients, un service leur permettant de réaliser de substantielles économies sans contrepartie raisonnable.

Nous aimerions connaître, monsieur le ministre, les dispositions que vous comptez prendre pour remédier à cette situation qui est vraiment anti-économique.

La poste, dont le trafic ne cesse d'augmenter, a besoin d'améliorations techniques en même temps que d'une augmentation des effectifs. Vous avez, certes, la possibilité d'automatiser le tri, et nous savons que vos techniciens y travaillent et vous ont déjà proposé des solutions sérieuses ; mais, monsieur le ministre, évitons quand même d'affecter à chaque habitant un matricule postal : les Français ne sont pas encore habitués à ce genre de numérotation !

S'agissant des petits bureaux de poste, il est probable, il est même certain que certaines fermetures se justifient ; mais nous estimons qu'avant toute décision de votre administration centrale ou départementale les conseils municipaux et les conseils généraux devraient être consultés et surtout informés de l'économie que cela représente pour les P.T.T.

Je vous demande également d'étudier le problème des bureaux de poste auxiliaires, qui sont intégrés à la charge des collectivités locales et dont les employés perçoivent une rémunération très inférieure au S.M.I.G.

Comme chaque année et depuis très longtemps, hélas ! le problème crucial est celui des télécommunications, plus particulièrement du téléphone. Tout le monde le sait, tout le monde en est fatigué : il vous appartient, monsieur le ministre, de le résoudre.

A la fin de 1968, comme le rappelait mon ami Danel, il restait quelque 378.000 demandes en instance malgré les 305.000 lignes nouvelles. Mais, plus grave encore, 3.750.000 abonnés ne peuvent pas se servir de leur téléphone parce que le trafic est trop souvent saturé à certaines heures.

Monsieur le ministre, c'est la huitième fois que j'ai l'honneur de présenter ce rapport pour avis sur le budget des postes et télécommunications. Malgré les efforts réels et méritoires de vos prédécesseurs, M. Marette et M. Guéna, nous n'avons jamais eu bonne conscience en votant ce budget. Nous ne l'avons voté que parce que c'était nécessaire et que nous ne pouvions faire autrement.

Certes, chaque année, vos prédécesseurs ont obtenu un sensible accroissement des investissements. Avec le concours de tous les fonctionnaires des P.T.T., ils ont fait le maximum avec

les faibles moyens qu'on leur accordait et, à juste titre, ils ont fait porter le plus gros de l'effort sur les centres de transit et sur les grands câbles de liaison. Mais les moyens traditionnels dont ils disposaient étaient à peine suffisants pour satisfaire une partie des demandes nouvelles.

Certaines formules avaient été préconisées par des membres éminents de l'Assemblée nationale, mais la commission de la production et des échanges, unanime, a préféré maintenir l'unité des P. T. T. pour le fonctionnement comme pour la gestion de l'ensemble des services.

Tous vos techniciens, tous vos fonctionnaires se sont acharnés à trouver les solutions d'avenir qui pourraient être mises en œuvre dès que le ministre pourrait disposer des crédits nécessaires.

Nous avons souvent préconisé des emprunts massifs et nombreux. Malheureusement, les souscriptions n'ont pas été suffisantes.

Votre projet de société pour le financement des télécommunications paraît devoir apporter une solution sérieuse à la crise du téléphone. Notre commission, à la quasi-unanimité, l'a approuvé; mais si aucun commissaire ne s'y est montré hostile, je dois à la vérité de dire que certains, comme mon ami Dumortier, à l'instar de saint Thomas, ont demandé à « voir ».

Si donc nous avons approuvé cet appel aux fonds privés, nous avons souhaité cependant qu'il soit fait preuve d'un peu plus de souplesse en ce qui concerne les avances remboursables des collectivités locales, des entreprises privées et des particuliers.

Puisque nous cherchons à exporter, pourquoi refuser aux exportateurs le droit de se faire rembourser, sur ces avances, leurs communications avec l'étranger ?

Pourquoi aussi refuser de verser un intérêt, si minime soit-il, sur les sommes qui sont prêtées par les collectivités locales et qui, vous le savez, monsieur le ministre, permettent des investissements rentables ? Ne peut-on partager entre l'Etat et les collectivités les fruits de ces investissements ?

Tout ne sera certainement pas réalisé cette année, mais nous vous faisons confiance pour nous proposer des solutions heureuses, pour donner aux Français la certitude que la fin de la crise du téléphone est en vue et que votre service public est bien un des atouts indispensables à l'expansion et à la prospérité de notre pays.

Compte tenu de ces remarques la commission de la production et des échanges a donné un avis favorable à l'adoption du budget des postes et télécommunications. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

**M. le président.** J'invite les orateurs inscrits à respecter le temps de parole qui leur est imparti.

La parole est à Mme Prin, premier orateur inscrit dans la discussion.

**Mme Jeannette Prin.** Monsieur le ministre, le projet de budget des P. T. T. pour 1970 a été présenté au conseil supérieur des P. T. T. le 8 mai 1969. Le Gouvernement avait donné des consignes très sévères pour que les hessois soient calculés avec la plus grande rigueur. Cela s'est d'abord traduit, évidemment, par le refus d'inscrire les crédits nécessaires à la satisfaction des revendications essentielles du personnel.

Mais, depuis, il y eut la dévaluation, le plan de super-austérité, qui ont conduit le Gouvernement à accabler davantage les travailleurs des P. T. T., à opérer des coupes sombres dans un budget déjà très insuffisant.

Le document qui nous est présenté est donc la « dernière mouture ». Un crédit de 180 millions de francs est inscrit pour les augmentations de salaires, en prévision de deux augmentations de 2 p. 100, l'une au printemps, la seconde à l'automne. Or chacun sait que l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés, obtenue en mai-juin 1968, a été amputée de 8 p. 100 par la hausse des prix. La dévaluation et les nouveaux sacrifices annoncés vont peser lourdement sur les conditions de vie. Ces crédits insuffisants représentent encore une aggravation du pouvoir d'achat du personnel.

Selon les prévisions de l'administration, 15.000 créations d'emploi étaient indispensables pour assurer le bon fonctionnement des services.

Le chiffre de 7.500 avait été ensuite retenu. Dans ce budget, il est ramené au chiffre minimum, jamais atteint, de 5.000 : 3.000 pour la poste, 650 aux télécommunications, 500 aux services financiers, 465 pour les bâtiments et les transports, 85 pour divers autres services.

Cette réduction de 2.500 emplois permet ainsi au Gouvernement de réaliser environ 50 millions de francs d'économies en année pleine.

La prime de résultat d'exploitation ne sera que de 760 francs au lieu des 800 francs prévus et des 1.000 francs demandés par le personnel. C'est une économie d'environ 13 millions faite sur le dos de vos employés.

Au surplus, l'indexation de la prime est à nouveau refusée. Les 15 millions qui étaient nécessaires à la formation du personnel sont supprimés. La majoration de crédits pour les affaires sociales est ramenée de 10 à 8 millions.

Les quatre millions prévus pour l'augmentation des petites indemnités — indemnité de chaussures, indemnité journalière de responsabilité, etc. — sont supprimés.

Au total, pour le personnel, le plan d'austérité se traduit par une réduction de crédits de 84 millions de francs. Dans le même temps les spéculateurs responsables de la situation touchent des « surprimes ».

L'austérité ne se limite pas aux crédits de personnel. Elle frappe l'ensemble du budget des P. T. T. Les investissements supplémentaires de 100 millions de francs prévus en 1970 pour la modernisation et le développement de la poste et des services financiers sont annulés.

Il est clair que cette mesure de restriction, conjuguée avec la réduction de 2.500 créations d'emplois, entraînera une nouvelle aggravation des conditions de travail pour le personnel, et dégradation accrue de la qualité des services rendus aux usagers.

Enfin, les décisions officielles de porter de 3,5 p. 100 à 4 p. 100 l'intérêt des sommes déposées à la caisse nationale d'épargne, puis d'instituer une prime de fidélité de 0,5 p. 100 et enfin de relever le plafond du premier livret de 15.000 à 20.000 francs vont imposer au budget des P. T. T. une charge supplémentaire de l'ordre de 40 millions de francs.

En résumé et tous comptes faits, les premières coupes sombres pratiquées par le pouvoir dans ce budget se traduisent par une ponction de 224 millions de francs.

On comprend pourquoi le rapporteur souligne qu'il n'entreprendra pas l'examen détaillé des dépenses de fonctionnement du ministère des P. T. T. : il est des silences qui sont d'or.

Les recettes des P. T. T. sont évaluées à 15.371 millions de francs et les dépenses à 12.566 millions, soit un excédent record de 2.805 millions. Comme les années précédentes, cet énorme excédent est totalement absorbé par l'autofinancement. Ainsi, le personnel ne bénéficiera pas de l'augmentation de la productivité ni des économies réalisées sur son salaire. Il subira les effets de cette politique d'austérité et de recherche de la productivité par l'intensification des cadences de travail.

La statistique des accidents de service dans les P. T. T. fait apparaître officiellement que le nombre des accidents est passé de 16.728 en 1959 à 21.352 en 1968. Tragique bilan accusateur, condamné dans tous les mouvements qui se produisent actuellement et qui sont liés aux questions de travail, d'effectifs et de bonne marche du service.

La nouvelle présentation du budget des P. T. T. met en évidence les résultats obtenus sur le plan financier dans chaque branche d'exploitation. Le rapporteur nous explique qu'« elle permet de poser clairement le problème du financement des investissements ».

Encore faudrait-il que cette présentation fût correcte, et ajouterai-je sincère, en soulignant la nécessité de compenser les charges anormales supportées par ce budget.

Prenons, par exemple, le chapitre des recettes d'exploitation. La charge que représente le manque à gagner résultant des tarifs préférentiels et des franchises postales, ne devrait-elle pas être supportée par d'autres services, ou par le budget de l'Etat ?

Il en est de même de l'insuffisance du taux de l'intérêt des sommes mises à la disposition du Trésor par les chèques postaux et la caisse nationale d'épargne. Il suffisait que ce taux passe de 1,5 p. 100 à 3,5 p. 100 — ce qui n'est pas exagéré — pour que l'équilibre des services financiers fût assuré sans qu'il soit utile d'avoir recours, comme vous l'envisagez, à l'augmentation des tarifs des mandats à domicile. Vous savez que : allocations familiales, prestations de sécurité sociale, allocations aux économiquement faibles, et bien d'autres paiements, sont réglés par mandats-cartes. Encore une fois, est-ce que ce ne sont pas les petites gens qui vont être les premières victimes de cette augmentation des tarifs dont vous escomptez 248 millions de recettes supplémentaires ?

Il faut aussi souligner que les P. T. T. ont à leur charge le montant des pensions servies aux retraités et aux ayants droit.

L'« opération vérité » démontrerait donc que les bénéfices d'exploitation sont de beaucoup supérieurs aux prévisions, et les crédits destinés au personnel apparaîtraient encore plus minces.

En dix ans, de 1958 à 1968, le trafic a progressé considérablement : celui des télécommunications a doublé, celui des chèques postaux a augmenté de 80 p. 100 et celui de la poste de plus de 40 p. 100. Dans le même temps, les effectifs ne se sont accrus que de 20 p. 100.

Les 5.000 créations d'emploi prévues pour 1970 constituent donc un véritable scandale et même une dégradation organisée du service. C'est ainsi, par exemple, qu'il a fallu plusieurs mouvements de grève des préposés facteurs à Paris XV, à Paris VIII et à Limoges R. P. pour que l'administration reconnaisse qu'il manquait vingt unités dans les deux bureaux de Paris et dix à Limoges.

Pour ce qui est des chèques postaux, 500 unités supplémentaires sont prévues au budget, alors que le taux annuel de croissance de ce service est, suivant les centres, de 6 p. 100, 8 p. 100, 10 p. 100 et que l'électronique n'existe que dans quelques petits centres qui n'écoulent qu'environ 10 p. 100 du trafic total. Comment faire face au trafic, sinon en accélérant le rythme de travail du personnel, en faisant davantage encore « coller » les effectifs aux pointes de trafic, au mépris de la santé des agents et de la qualité du service ?

Permettez-moi de citer l'exemple de Lille-chèques, où travaillent 1.800 employés, dont un peu plus de 1.600 femmes et jeunes filles, « une usine à matière grise où l'on devient une machine au service de la machine ».

Une récente enquête, effectuée par les journaux régionaux, donne une idée des conditions de travail.

Auparavant, un groupe tenait 2.400 comptes ; il en tient aujourd'hui 2.600, dont 600 à 800 sont en mouvement quotidien, alors que la moyenne était de 450 par jour. Les effectifs ne correspondent plus — et de loin — à cette augmentation du travail.

« On commence à se paniquer à huit heures du matin devant le tas » et « on travaille toute la journée sur les nerfs », disent les employés. Les répercussions de ces conditions de travail sur leur état de santé sont incroyables, leur vie de famille est complètement perturbée. Des congés de maladie ? Pas question ! On tient jusqu'au bout parce qu'il y a la notation et que la notation c'est l'avancement, les primes, les mutations, et que tout cela serait compromis.

Quatre-vingt-cinq des femmes employées sont devenues plus irritables ; 45 p. 100 n'ont plus de patience avec leurs enfants. Le trafic est écoulé au prix d'efforts surhumains.

Cet exemple de Lille-chèques est l'illustration de ce qui se passe dans tous les centres, que ce soit à Paris, Lyon, Marseille ou Strasbourg.

Quant au téléphone, que l'on a qualifié de « misère », je ne reviendrai pas sur le débat qui a eu lieu ici à l'occasion des questions orales le vendredi 17 octobre. Au cours de votre exposé sur la société de financement, vous avez déclaré, monsieur le ministre, qu'il n'était question ni de dénationaliser, ni de démanteler les P. T. T. Nous prenons acte de votre affirmation.

Toutefois, la création de cette société financière aura pour effet, qu'on le veuille ou non, d'introduire les banques privées, en particulier celles liées aux constructeurs de matériels téléphoniques, dans les rouages de la gestion des P. T. T. Or, d'évidence, tout le monde sait que les banquiers ne sont pas des philanthropes mais par le souci du bien public ! Ils ne visent qu'à remplir leurs coffres-forts et ne se contenteront pas des intérêts des actions qu'ils détiendront. Dans un premier temps, ils exigeront un droit de regard sur l'utilisation des fonds avancés ; dans un deuxième temps, associés étroitement aux trusts du téléphone, ils tenteront d'accaparer les télécommunications, objectif qu'ils recherchent depuis longtemps en raison des profits qu'ils peuvent en tirer. C'est pourquoi nous sommes opposés à la création de cette société financière, contraire aux intérêts du personnel et des usagers.

Pour mettre un terme à la crise du téléphone, il suffit de retenir les propositions de financement que nous préconisons, propositions raisonnables, réalistes, et que je rappelle brièvement.

Dans l'immédiat : utilisation d'une partie du fonds de roulement des chèques postaux pour les investissements, comme le font certains pays capitalistes, la Suisse et la République fédérale allemande, notamment. Rappels qu'en Suisse, les P. T. T. gèrent eux-mêmes les fonds de roulement des chèques et en utilisent une partie pour financer leurs installations et leurs stocks. Le Gouvernement n'a donc pas besoin d'attribuer aux

P. T. T. un capital de dotation, de leur accorder des avances monétaires, ou de lancer des emprunts, et à plus forte raison de créer une société financière.

Il faut aussi contrôler sévèrement les marchés et développer les travaux relevant de la compétence des P. T. T.

A ce propos, que devient le Centre national d'études des télécommunications, le C. N. E. T. ? C'est ce centre qui a étudié et mis au point depuis 1955 les premiers centraux téléphoniques « Aristote » et « Socrate » exploités expérimentalement à Lannion. Il a fallu attendre 1967 pour qu'un nouveau central, directement inspiré par le central « Socrate », voit le jour mais construit, cette fois, par la société L. M. T. trust américain de matériel téléphonique.

Partant de ses propres expériences, le C. N. E. T. a entrepris à Clamart la réalisation du central électronique « Périclès ». Ce sera le premier central de ce genre mis en place en 1969 sur le réseau public. Mais le centre s'est vu retirer l'achèvement de cette œuvre au profit de L. M. T. Ainsi, quoique le Centre national soit le mieux équipé sur le plan technique, différents projets d'avant-garde sont dérotés sur l'industrie privée, dominée par les compagnies américaines. Avec des marchés d'études passés dans ces conditions, l'Etat paie des recherches réalisées dans ses propres laboratoires.

Enfin, en matière de contrôle, les possibilités d'intervention du C. N. E. T. deviennent de plus en plus limitées. Ce n'est pourtant pas une petite affaire : il s'agit de la vérification de centaines de millions de francs d'investissements.

En 1968, sur 45 centraux automatiques mis en service, 11 n'ont fait l'objet d'aucun contrôle. Sur 75 extensions de centraux, 54 n'ont pas été vérifiées avant d'être payées. Les constructeurs, sentant un relâchement, en profitent, d'où accroissement du matériel mis au rebut et prix en augmentation. Il aurait suffi de dix-neuf inspecteurs supplémentaires — le C. N. E. T. comptant 3.000 agents — pour que l'ensemble des contrôles puisse être opéré.

Le budget de 1970 poursuit cette orientation : les crédits du C. N. E. T. sont en augmentation, mais l'Etat impose au centre qu'il diminue considérablement ses propres dépenses. La différence va aux fournisseurs qui ont absorbé, en 1968, les deux tiers des crédits du centre, soit 24 millions de francs. Le Gouvernement, là aussi, sacrifie un grand service de recherches publiques aux profits capitalistes.

L'automatisation du téléphone, facteur de progrès, devrait, tout en améliorant le service des usagers, profiter au personnel. Il n'en est rien. Au contraire, il aboutit à des bouleversements invraisemblables et, fait plus grave, à des licenciements, alors qu'on manque de personnel dans tous les services.

Ce qui se passe dans certaines régions comme la Bretagne et le Nord que je connais bien est tout simplement scandaleux, inhumain. J'ai reçu de multiples lettres et résolutions attestant que tous les moyens de pression sont employés : le blocage du tableau de mutation, la suppression d'emplois sans critère ni perspective bien définis, l'embauche d'auxiliaires qui seront licenciés, etc.

Votre ministère et les directeurs départementaux qui affirment être préoccupés par les conséquences de l'automatisation n'ont pratiquement rien à proposer, si ce n'est l'appel aux autres administrations pour reclasser les téléphonistes titulaires. Mais les P. T. T. étant, du point de vue des effectifs, la deuxième administration après l'enseignement, les autres administrations n'ont qu'un recrutement très limité. Comme il ne semble pas que des possibilités soient offertes dans l'enseignement, les perspectives de vacances d'emploi et de débouchés dans d'autres administrations sont donc très faibles, sans commune mesure avec la nécessité de reclasser 13.000 téléphonistes d'ici à 1973. Comme le souligne une téléphoniste du Pas-de-Calais : « de questionnaires en discussions, on tourne en rond pour gagner du temps et arriver à nous mettre devant le fait accompli ».

Monsieur le ministre, vous avez décidé que l'automatisation intégrale serait réalisée d'ici à 1976. Pratiquement toutes les régions vont être touchées en même temps et dans un laps de temps très court. Il s'agit donc d'un problème national. Il importe que des négociations aient lieu au niveau de votre ministère pour examiner les revendications de ce personnel, notamment durant la période transitoire qui sera particulièrement difficile.

Il faudrait en premier lieu évaluer correctement, dans chaque localité, dans chaque département, les besoins en effectifs pour écouler le trafic actuel et ses prévisibles et importantes augmentations et affecter le personnel nécessaire.

Une étude du même genre devrait être entreprise en ce qui concerne l'évolution du téléphone, car l'augmentation prévue du nombre des abonnés va se traduire obligatoirement par

un développement considérable des communications spéciales réclamant l'intervention d'une opératrice. Cette étude des prévisions s'impose avant de décider arbitrairement et unilatéralement, les suppressions d'emplois.

D'autre part, pour que le personnel bénéficie du progrès, il faudrait réduire le temps de travail à 35 heures au maximum dans les services téléphoniques et les chèques postaux, et, dans une première étape, à 40 heures au maximum dans les services postaux. Il faudrait permettre des départs anticipés à la retraite avec, évidemment, des bonifications.

De telles mesures permettraient de résoudre ce grave problème qui va bouleverser la vie de milliers de familles.

La loi du 29 juin 1965 a prévu la titularisation de tous les auxiliaires justifiant de quatre ans d'ancienneté. Cette loi n'est pas appliquée dans les P. T. T. où plus de 6.000 auxiliaires ont plus de quatre ans d'ancienneté. Pourquoi le ministre des P. T. T., le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, bref, l'Etat, en tant que patron de personnels qui sont régis par les règles du secteur privé, refusait-il de signer, de se soumettre à l'accord du 10 février 1968 ?

**M. le président.** Madame, je vous invite à conclure. Votre temps de parole est épuisé.

**Mme Jeannette Prin.** Monsieur le président, pour discuter un budget de cette importance, mon groupe ne dispose que d'un quart d'heure, c'est vraiment trop peu ! Comment pouvons-nous exposer l'ensemble des problèmes des P. T. T. ?

**M. le président.** Madame, l'organisation des débats vous est applicable comme à chaque orateur.

**Mme Jeannette Prin.** Je le sais bien, mais il n'y aura qu'un représentant du groupe communiste qui prendra la parole.

**M. le président.** Le débat est organisé. Le temps de parole qui vous a été imparti est de quinze minutes et vous parlez depuis déjà 20 minutes ; j'ai l'impression que vous avez encore plusieurs pages à lire.

**Mme Jeannette Prin.** Je termine, monsieur le président.

Puisque je suis obligée de limiter mon propos, je ne dirai qu'un mot sur le reclassement des catégories C et D qui se pose depuis 1957. Le reclassement est promis depuis de nombreuses années et nous avons assisté, dernièrement, à un marchandage, à une manœuvre.

Nous pensons qu'il suffirait de dégager, en 1970, les mêmes crédits qu'en 1969, pour arriver à appliquer la moitié de la réforme à ces catégories au 1<sup>er</sup> janvier 1970.

Il y aurait encore beaucoup à dire, notamment quant à l'insuffisance des crédits concernant les « indemnités », dont les taux continuent à être ridiculement bas. Votre administration, monsieur le ministre, reste aussi au dernier rang pour les crédits sociaux.

En conclusion, je dirai qu'il n'est pas douteux qu'un tel budget va aggraver le profond mécontentement du personnel et des usagers. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des postes et télécommunications. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

**M. Robert Galley, ministre des postes et télécommunications.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai une double tâche à remplir : vous présenter le budget des postes et télécommunications, répondre aux observations fort pertinentes des deux rapporteurs et aux critiques de Mme Prin.

J'aimerais vous faire comprendre, dans les deux cas, comment le budget des postes et télécommunications s'insère dans la politique du Gouvernement, dont M. le Président de la République et M. le Premier ministre ont défini les objectifs fondamentaux. Ceux-ci, vous le savez, consistent essentiellement à faire de la France une société industrielle, capable de soutenir la concurrence, gérée avec rigueur, une société moderne, ouverte et juste.

J'aborderai donc le budget des postes et télécommunications de trois points de vue.

En premier lieu, je voudrais vous montrer comment la politique d'équipement que nous comptons suivre contribuera à l'effort national d'industrialisation.

En second lieu, je me propose d'exposer comment la politique tarifaire et commerciale et, dans une certaine mesure, l'orga-

nisation que nous comptons mettre en place s'efforcera d'être conformes aux règles de gestion d'une économie de marché qui doit devenir de plus en plus compétitive.

Enfin, j'indiquerai comment les solutions apportées aux problèmes financiers du budget des P. T. T. doivent tendre à un équilibre plus satisfaisant sur le plan national entre l'épargne et l'investissement.

Voyons donc, d'abord, comment la politique que nous comptons suivre dans les trois sections de mon ministère contribuera à l'effort national d'industrialisation.

En ce qui concerne les télécommunications, ce budget se caractérise, comme vous l'avez remarqué, par le fait que, pour la première fois, les moyens financiers seront conformes aux exigences techniques et aux possibilités de l'industrie.

Il n'est pas inutile d'en rappeler ici la raison, bien que j'aie eu l'occasion, il y a quelque temps, en réponse à des questions orales, d'aborder ce problème.

Au cours des dernières années, le budget des P. T. T. s'est caractérisé par une augmentation, de l'ordre de 18 à 20 p. 100 d'une année sur l'autre, des sommes consacrées à l'investissement des télécommunications. C'est considérable.

Cependant, toutes les études et prévisions montrent aujourd'hui que cette augmentation — si son taux n'est pas accru au cours du VI<sup>e</sup> Plan — ne permettra pas de diminuer le déséquilibre de l'écoulement du trafic et les retards en matière de raccordement.

Pour être plus précis, si nous estimons à cent le volume du trafic écoulé en 1968, nous pouvons chiffrer à 115 le volume du trafic demandé la même année. Si nous augmentons, chacune des années à venir, de 20 p. 100 le budget d'investissement des télécommunications, nous sommes certains que le volume du trafic écoulé ne sera qu'à l'indice 190, alors que le trafic demandé sera à l'indice 210.

Nous arrivons donc à l'idée qu'une augmentation du budget d'investissement des télécommunications de 20 p. 100 par an n'était absolument pas susceptible de résoudre à bref délai le problème auquel nous sommes confrontés.

Nous avons donc repris ce problème en nous demandant quel devait être le pourcentage de croissance des investissements qu'il fallait appliquer pour obtenir un écoulement correct du trafic et des perspectives d'automatisation et de raccordement des abonnés qui correspondent aux désirs du public. C'est ainsi que nous avons défini la politique que nous comptons mener.

Cette politique, vos rapporteurs l'ont fait remarquer, conduit à augmenter de 43 p. 100 le budget d'investissement des télécommunications en 1970 par rapport à 1969.

Cette hausse est considérable, mais elle est supportable par l'industrie française. Elle correspond en effet, du fait des investissements industriels existants ou en cours d'achèvement, aux possibilités de production supplémentaire de notre industrie sans que nous soyons obligés de faire appel à l'industrie étrangère.

Pour financer cet effort, nous n'avons pas trouvé d'autres méthodes que de faire appel au grand public par le biais du lancement d'une société de financement des télécommunications. Je vous dirai tout à l'heure pour quelles raisons nous avons écarté le financement par emploi des fonds des chèques postaux.

Cette société de financement des télécommunications sera avant tout une société dont le capital sera largement répandu dans le public. La volonté du Gouvernement est claire. Il s'agit d'inviter le plus grand nombre de Français à souscrire aux actions de cette société. C'est pourquoi nous fixerons la valeur du titre à un niveau relativement faible.

L'intervention de cette société aura pour objet de ne pas troubler le marché des obligations. Comme vous le savez, les P. T. T. lancent chaque année un emprunt obligataire. Nous espérons en retirer, en 1970, 500 millions de francs. Il importait donc de ne pas bouleverser ce marché.

Pour ce faire, le dividende initial de ces actions sera fixé à un niveau inférieur au rapport des valeurs à revenu fixe à long terme.

Mais, me direz-vous, comment parviendra-t-on alors à susciter l'enthousiasme du public ? Nous indexerons une partie des loyers de l'administration à la société de financement sur des paramètres représentatifs du développement des télécommunications. Les dividendes pourront ainsi s'accroître et la rentabilité de ces actions s'élever proportionnellement aux progrès que permettront de réaliser les installations financées par cette société. C'est dire que nous comptons indexer indirectement le dividende de ces actions sur des variables du type du chiffre d'affaires des télécommunications ou du nombre des abonnés raccordés au réseau. Ces paramètres devront être simples et de nature à susciter la confiance et l'adhésion du public.

Pour ce qui concerne le rôle de cette société, je précise qu'il ne s'agira que d'une société de financement. Les techniciens des télécommunications ne verront aucune différence entre les crédits d'origine budgétaire et les moyens de paiement provenant de la société de financement.

Je voudrais rassurer ceux qui ont encore quelques inquiétudes à ce sujet. Certes, nous aurons besoin des banques pour lancer ces actions sur le marché, mais ces établissements n'auront aucun droit de regard sur le fonctionnement des services des P. T. T.

La conception et le choix des investissements, la sélection des constructeurs, les décisions en matière d'exploitation et d'entretien resteront de la compétence des ingénieurs et techniciens de la direction générale des télécommunications. Il n'y aura aucune différence entre les projets réalisés grâce à des crédits budgétaires traditionnels et ceux qui le seront grâce aux ressources du financement complémentaire.

M. Danel m'a demandé quelles seront les modalités de rachat des matériels. Les contrats que l'administration des P. T. T. passera avec la société de financement des télécommunications seront des contrats de crédit-bail. Chaque année, l'administration des P. T. T. paiera à la société de financement, non seulement les frais de location du matériel, mais aussi des sommes correspondant à l'achat de celui-ci.

Les modalités de rachat anticipé sont à l'étude. Comme je l'ai déjà dit en d'autres occasions, les périodes de crédit-bail seront sans doute de dix ans. Dans le cas où l'administration désirerait se libérer plus tôt, elle pourra, au terme d'une période de cinq ans et après préavis, acheter les matériels pour une valeur résiduelle dont les modes de calcul sont en discussion.

Vous m'avez demandé des prévisions sur la nature et le rôle des indexations.

Celles-ci seront de deux natures. En premier lieu, elles viseront à assurer à la société et, au travers d'elle, aux actionnaires, une protection des capitaux engagés contre l'érosion monétaire.

En conséquence, la valeur de rachat des installations sera indexée sur un indice composite comprenant l'indice des prix de la construction électrique et l'indice des prix de la construction immobilière. Nous obtiendrons ainsi une garantie capable d'attirer la confiance des épargnants.

En deuxième lieu, la part des loyers correspondant au revenu du capital sera, comme je l'ai déjà dit, reliée à des paramètres clairs.

Enfin, vous m'avez demandé de vous préciser la date de la mise en service de la société de financement. Cette société verra sans doute le jour dans les premiers mois de 1970.

Pour couvrir les 600 millions de francs d'engagements que nous comptons lui confier, elle devra faire face, la première année, à des paiements de l'ordre de 250 à 300 millions de francs. Elle devra donc réunir des ressources de cet ordre en 1970.

Par conséquent, il me paraît vraisemblable qu'en une ou deux étapes, l'une au printemps, l'autre au milieu de l'année, voire à l'automne, elle devra procéder d'abord à la constitution du capital initial, pris aux premières augmentations de capital par émission dans le public.

Dans cette affaire, on peut se demander quel est le risque que courent les actionnaires, car le risque est la caractéristique des actions qui sont des valeurs à revenu variable.

La formule d'intéressement que nous comptons intégrer aux loyers comporte un certain risque pour l'actionnaire. Si, par exemple, le paramètre de référence est le chiffre d'affaires, l'action sera très sensible à la conjoncture.

De plus, la valeur des titres est soumise à une appréciation du marché dont les jugements sont, vous le savez, aléatoires. La société de financement sera une véritable société dont les actions ne seront pas de fausses obligations.

Au moyen de ces ressources complémentaires, qui au cours des quatre ou cinq années à venir seront de l'ordre de 4 milliards, nous obtiendrons, en premier lieu, une situation totalement satisfaisante en matière de télex avant le début de 1971. Le télex est en effet un outil industriel auquel nous avons accordé une priorité absolue. De son bon fonctionnement dépendent en effet la plupart des sociétés industrielles et commerciales.

En second lieu, nous comptons réaliser un écoulement satisfaisant du trafic téléphonique en 1973.

En troisième lieu, nous pourrions réaliser l'automatisation intégrale du réseau avant la fin de 1976.

Enfin, nous pourrions établir un programme qui permettra de doubler pratiquement le nombre des abonnés principaux raccordés au réseau d'ici à 1976.

L'objectif de participation à l'effort français d'industrialisation nous conduit aussi à nous préoccuper de la modernisation du service postal. Nous devons être, sur ce point, très attentifs. Le risque est grand que ce service connaisse dans les prochaines années une crise aussi grave que celle qui affecte aujourd'hui les télécommunications.

De ce point de vue, le budget de 1970 s'efforce, en dépit de la conjoncture, de répondre à trois objectifs en priorité. Le premier concerne la motorisation de la distribution postale. Il est anachronique de voir les préposés circuler à pied dans nos villes et dans nos villages porteurs de sacs de plus en plus lourds, du fait de l'accroissement du nombre des journaux et de l'augmentation du poids des imprimés. La motorisation de la distribution postale est désormais une nécessité absolue. Elle va d'ailleurs de pair avec une transformation profonde des structures de la poste dans les régions rurales.

Vous m'avez demandé, monsieur le rapporteur, de vous donner quelques précisions sur ce point. La définition de nouvelles structures pour la poste en zone rurale constitue l'un des problèmes les plus difficiles de mon administration.

Nous sommes partagés entre le désir de maintenir la présence de la poste dans toutes les régions, même les plus rurales et les plus dépeuplées, et le désir de moderniser nos services.

On compte aujourd'hui 12.500 points d'implantation en zone rurale. Huit mille bureaux sont directement gérés par des fonctionnaires et 4.500 sont des établissements secondaires. Mais 3.000 de ces 8.000 bureaux, monsieur le rapporteur, ont une durée d'utilisation normale inférieure à une heure et demie.

Il est certain que dans chaque cas particulier cette faible activité n'a rien de dramatique, mais quand vous faites la somme vous arrivez à des coûts de fonctionnement considérables qui hypothèquent notre budget et nous interdisent de trouver les ressources nécessaires à l'effort de construction dans les banlieues des villes où, vous le savez mieux que quiconque, les bureaux de poste sont très rentables et indispensables pour décongestionner les bureaux existants déjà surchargés. Le coût excessif de la poste en zone rurale freine l'équipement des zones urbaines.

La motorisation des tournées rurales permettra progressivement de desservir un plus grand nombre de communes rurales à partir d'un même bureau de poste centralisé.

Le système des guichets annexes mobiles motorisés garantira dans une large mesure la présence de la poste dans les villages où nous serons conduits à fermer les bureaux de poste. Une présence postale sera ainsi assurée à heures fixes dans des pays où aujourd'hui la présence d'un bureau de poste ouvert en permanence ne se justifie plus par suite du coût excessif de son fonctionnement.

Je suis d'accord avec vous, monsieur le rapporteur. Il convient de discuter et d'informer les conseils municipaux et les conseils généraux avant toute décision de fermeture. Mais il faut aussi que le pays tout entier soit conscient que le bureau de poste rural d'il y a cinquante ans est de moins en moins justifiable sur le plan de l'économie globale.

En ce qui concerne les bureaux de poste auxiliaires et la rémunération des receveurs auxiliaires, qui constitue l'un de vos soucis, nous sommes tout à fait d'accord sur votre formule. Il ne faut pas craindre d'aller vers une révision complète du statut de ces bureaux de poste auxiliaires et des employés qui les tiennent. Si nous voulons qu'ils assurent la présence postale auxiliaire dans les zones rurales, il faut certainement que nous révisions nos conceptions. Je peux vous donner la garantie que la rémunération de ces employés est une de nos préoccupations.

Le deuxième objectif de l'industrialisation de la poste est la mécanisation des opérations de tri et de guichet. Là encore, c'est une nécessité du monde moderne.

Le fonctionnement des centres de tri, particulièrement dans les grandes villes, est de plus en plus difficile. La structure du trafic est telle que le personnel est obligé de travailler la nuit, dans des conditions difficiles dues en particulier au poids sans cesse croissant des sacs postaux et des imprimés, au volume croissant des objets à trier.

L'effort d'investissement marqué dans ce budget pour la mécanisation de la poste ne doit être interprété par vous que comme un début.

Il faut que nous introduisions les méthodes modernes industrielles de tri et de mécanisation de la manutention dans tous les mécanismes de la poste.

La recherche de méthodes modernes de tri doit être abordée, monsieur le rapporteur, de façon audacieuse. Il est encore un peu tôt pour donner les grandes lignes de cette fameuse codification qui a soulevé, ces jours derniers, nombre de discussions. Mais il faudra que nous puissions utiliser très prochainement.



nement, dans des expériences pilotes, les moyens de l'informatique. Aujourd'hui, il n'est plus une machine-transfert qui ne recoure à la commande numérique. Dans tout le monde de la gestion, la solution des problèmes passe par l'emploi des cartes perforées. Considérez l'effort de mécanisation accompli aujourd'hui par la sécurité sociale et vous apercevez que, chaque fois qu'on introduit l'informatique dans une opération faite autrefois de façon manuelle, on obtient des économies fort substantielles.

Il conviendra donc que nous fassions un effort, à terme, avec l'aide du public. Mais rassurez-vous : cet effort doit d'abord tendre à une simplification du travail des maisons d'affaires, des industriels et des commerçants avant d'aboutir à la codification postale des particuliers qui paraît vous faire grand-peur. La lecture optique et la codification des adresses postales sont cependant seules capables de donner les moyens de faire face à l'augmentation du trafic, à l'afflux du courrier sur les tables de tri en un temps extraordinairement court.

Songez que dans la région parisienne, la dernière levée est effectuée à 19 heures 30, que les camions doivent quitter les centres de tri à 22 heures. Compte tenu des délais de transport dans un Paris sujet aux encombrements, il reste à peine 1 heure 30 pour trier le courrier de la dernière levée. C'est vous donner une idée des cadences qu'il faut atteindre, et vous comprendrez pourquoi de temps en temps, indépendamment des secousses que nous avons connues le mois dernier, le courrier est acheminé avec quelque retard.

Le troisième objectif prioritaire de la modernisation de la poste a été l'amélioration des moyens de transport à longue distance.

Nous avons maintenu une priorité pour le transport aérien par l'achat de trois avions Fokker et nous avons pensé qu'il convenait de s'associer à l'effort de la Société nationale des chemins de fer français en passant commande de wagons-poste plus légers que ceux existants et qui pourront être accrochés aux trains rapides à moindre coût.

Ce sont ces trois priorités qui ont fait que la part faite aux constructions a été relativement réduite, ainsi que vous l'avez noté messieurs les rapporteurs.

Nous avons été contraints à cet effort pour respecter la politique d'austérité du Gouvernement dans le cadre du plan de redressement. Mais cet effort ne pourra certainement pas être renouvelé en 1971, si nous ne voulons pas que le service postal connaisse de graves difficultés dans les années à venir.

Le troisième volet de notre politique d'industrialisation concerne les chèques postaux.

Mais cet effort d'industrialisation doit être précédé d'un effort de réflexion car le service des chèques postaux accuse année après année un déficit croissant.

Les chèques postaux effectuent chaque jour 6.400.000 opérations de crédit ou de débit, reçoivent 650.000 plis et expédient 1.400.000 extraits de comptes. C'est une organisation qui tient une place considérable dans la vie économique de la nation.

Quelle est la source essentielle du déficit constaté ? Elle réside, en dehors de raisons que vous connaissez bien, dans l'utilisation de plus en plus courante du petit chèque postal par les usagers.

La comparaison de la courbe d'augmentation des avoirs des chèques postaux et de la courbe du nombre des opérations effectuées est édifiante.

De 1968 à 1969, les avoirs des comptes de chèques postaux ont augmenté d'environ 5 p. 100, alors que le nombre total des opérations s'est accru de 9,4 p. 100.

Ce phénomène n'est pas propre aux chèques postaux. Il se manifeste dans le système bancaire qui, après avoir préconisé l'utilisation du chèque, se trouve débordé par son propre succès, le nombre des opérations afférentes à un compte augmentant aujourd'hui beaucoup plus vite que le montant des dépôts.

A cette première raison s'en ajoute une autre. De plus en plus, les sociétés commerciales ou industrielles ont tendance à utiliser les chèques postaux dont le fonctionnement donne satisfaction à la très grande majorité des Français et se révèle à la fois plus commode et plus rapide que d'autres moyens d'encaissement bancaire. Il importe donc d'étudier de façon approfondie la place que les chèques postaux doivent tenir dans l'ensemble des mécanismes monétaires.

L'effort de mécanisation des chèques postaux, grâce aux moyens de l'informatique, a été entrepris en 1962. Il apparaît aujourd'hui que, suivant les centres, les diminutions de coût, toutes choses égales d'ailleurs, atteignent 10 à 15 p. 100 des frais de gestion.

C'est dire l'importance que revêt l'effort d'industrialisation. Mais il y a plus. Un centre mécanisé est beaucoup plus apte à faire face à l'accroissement du trafic qu'un centre non mécanisé qui, lui, ne peut guère recourir qu'à des augmentations de personnel.

Nous comptons donc, et la structure de ce budget le prouve, nous écarter délibérément de la modernisation des centres de chèques postaux par des moyens mécaniques et faire porter l'essentiel de notre effort sur les moyens modernes de gestion, c'est-à-dire les ordinateurs, et en généraliser l'usage à l'ensemble des centres au cours du VI<sup>e</sup> Plan.

J'en arrive maintenant à la deuxième partie de mon exposé qui a trait à la politique commerciale et tarifaire des P. T. T.

Force nous est de constater que les télécommunications françaises sont relativement chères par rapport à celles des pays étrangers. Cependant, une étude approfondie de la structure des tarifs montre qu'en ce qui concerne les prix des communications interurbaines nous ne sommes pas trop mal placés dans le monde occidental.

En revanche, la taxe de raccordement — cela a été très justement souligné — et, dans une certaine mesure, la taxe locale sont plus élevées en France que dans certains autres pays.

Quoi qu'il en soit j'ai retenu les observations de vos rapporteurs et je peux vous dire très clairement qu'il n'est pas question en 1970 de bouleverser les tarifs des taxes téléphoniques hormis certains ajustements concernant les communications internationales.

Les taxes téléphoniques sont ce qu'elles sont, le public s'y est bon gré mal gré adapté. Notre budget est présenté sans modifications de ces taxes. En revanche, je crois, suivant d'ailleurs l'avis de vos deux commissions, qu'il nous faudra revoir deux problèmes au cours de l'année 1970. La taxe de raccordement devrait normalement enregistrer une baisse progressive au cours du VI<sup>e</sup> Plan. C'est l'intérêt de tous. Cette taxe de raccordement a eu un effet dissuasif utile puisqu'elle a permis de limiter l'afflux des demandes à une époque où l'écoulement du trafic était déjà tellement difficile que nous ne pouvions pas satisfaire les abonnés au téléphone. Mais son niveau est sûrement excessif.

En second lieu, la procédure d'avance remboursable, qui aboutit en fait à donner la priorité d'installation à ceux qui peuvent avancer les fonds nécessaires, n'est qu'une conséquence de l'économie de pénurie. Or le programme que je vous propose tend précisément à supprimer cette pénurie.

**M. Robert Wagner, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. le ministre des postes et télécommunications.** A ce propos, j'indique, pour répondre à une question précise de votre rapporteur, que le fait de ne pouvoir obtenir le remboursement des communications internationales procède bien moins d'une mauvaise volonté de notre administration que des méthodes de comptabilité internationale qui ne nous permettent pas de calculer ces déductions. Mais je vous promets de faire étudier de nouveau cette question.

La politique tarifaire que nous comptons pratiquer doit continuer à donner la priorité aux abonnés d'affaires et à l'écoulement du trafic. Ce sont les deux bases de notre tarification. Elles nous paraissent bonnes et nous n'avons pas l'intention de les modifier.

En ce qui concerne la poste, nous comptons nous appuyer sur une analyse des coûts pour chacune des catégories d'objets.

Nous commençons à mesurer les conséquences de la réforme dite « du courrier à deux vitesses ». Quelles sont-elles ?

La première a été un glissement appréciable du trafic des lettres à circulation rapide vers les plis non urgents.

Cette réforme a donné une très grande satisfaction aux usagers de plis non urgents. En effet, ils peuvent désormais fermer les plis affranchis à trente centimes et donc y introduire des lettres personnelles, ce qui a l'avantage de permettre une politique commerciale plus agressive, une meilleure publicité et, de manière générale, l'établissement d'une correspondance entre l'expéditeur et le destinataire infiniment plus individualisée qu'autrefois pour un prix analogue.

En revanche, cette réforme a provoqué une certaine déception dans notre administration. En effet, en ce qui concerne les lettres, nous escomptions un pourcentage de plis non urgents légèrement supérieur à celui que nous constatons aujourd'hui. Pour fixer les idées, nous espérions 30 p. 100 de plis non urgents, mais les dernières statistiques, celles d'octobre, font ressortir que ces plis ne représentent actuellement que 26 p. 100 du courrier.

Face à une augmentation du trafic de l'ordre de 5 p. 100, cette réforme tarifaire a eu au moins le mérite de ne pas compromettre, si peu que ce soit, les délais d'acheminement du courrier.

Il est nécessaire, me semble-t-il, de rappeler les statistiques des mois de septembre et octobre 1969.

Actuellement, 5 p. 100 seulement du trafic postal n'est pas distribué le jour même ou le lendemain de son dépôt dans une boîte aux lettres, ce qui est notable. Certes, les 5 p. 100 d'usagers mécontents émettent de nombreuses protestations. Mais en dépit d'une hausse considérable du trafic d'une année sur l'autre, ce pourcentage n'a pratiquement pas augmenté et, en période normale, il s'est même amélioré en 1969 par rapport à 1968.

Toujours dans le domaine de la poste, nous étudions certaines adaptations.

C'est ainsi que pour répondre à la demande publique, nous serons vraisemblablement amenés à envisager, au cours de l'année 1970, une augmentation du poids limite des paquets.

Cette limite est actuellement fixée à trois kilogrammes. Nous envisageons une modification de l'ensemble des moyens de manutention des centres de tri, et plus généralement de notre appareil de distribution, afin de satisfaire la clientèle qui souhaite que le poids limite des paquets soit porté à cinq kilogrammes.

Il convient maintenant d'aborder de front le problème des chèques postaux.

J'ai déjà indiqué quelles étaient les conditions de l'industrialisation et j'ai examiné sommairement la structure et les raisons du déficit.

Que comptons-nous faire ?

D'abord, il apparaît de plus en plus que l'égalité devant le service public est une fausse égalité.

Prenons l'exemple d'une grande société comptant de très nombreux clients, à qui elle demande régulièrement de virer le montant de ses facturations à son compte chèque postal. Le nombre de ces opérations de virement de compte à compte, évidemment gratuites, s'élèvera annuellement à plusieurs millions. Si, en outre, chaque jour, le trésorier de la société débite totalement son compte, pour la raison que les sommes inscrites ne portent pas intérêt, ce gros utilisateur bénéficie, simplement en versant une taxe de tenue de compte de cinq francs, d'un service portant sur des millions d'opérations.

En revanche, si nous considérons le cas d'un modeste salarié qui utilise de deux à quatre carnets de chèques par an — ce qui laisse supposer que le nombre annuel d'opérations faites sur son compte ne dépassera pas cinquante ou cent — et qui laisse en permanence la totalité de son salaire sur son compte chèque postal, nous pouvons dire que ce client est l'un des meilleurs que puissent trouver les chèques postaux. D'ailleurs les chèques postaux ont été probablement conçus pour lui. Il convient donc de ne pas lui faire supporter de charges indues, car c'est un client éminemment rentable.

Cependant, le fait de réclamer la même somme de cinq francs, comme taxe de tenue de compte, à la grande société et au petit employé, pour deux services qui n'ont rien de commun, revient, sous une apparence d'égalité, à créer une profonde inégalité devant le service public.

Comme vous l'avez signalé dans votre rapport, monsieur le rapporteur, un groupe de travail interministériel étudie ce problème extrêmement important, non seulement pour les chèques postaux, mais aussi pour les banques, car il ne doit pas être isolé de son contexte bancaire.

Le budget que nous vous proposons présente, comme vos rapporteurs l'ont fait remarquer, une impasse de 580 millions de francs. Sur ces 580 millions de francs, 500 millions seront financés par l'emprunt obligatoire des P. T. T. Par ailleurs, 380 millions de francs, ainsi que M. Liévin Danel l'a signalé, sont escomptés de recettes à déterminer.

A cet égard, les intentions du Gouvernement sont claires. Sur les 380 millions de francs, 200 millions devront correspondre à des recettes supplémentaires des services financiers, au-delà de l'augmentation des tarifs des mandats qui a été intégrée dans les recettes.

Quelle sera la part du ministre de l'économie et des finances ? Nous ne le savons pas encore.

Quelle sera celle qui se reflétera dans la structure des prix des chèques postaux ? C'est ce que le groupe de travail étudiera.

Ainsi, nous aborderons un grand effort de renouvellement des structures des chèques postaux et de leur politique commerciale.

Ce sera un premier pas vers le redressement financier des chèques postaux, qui est en tous points nécessaire.

En ce qui concerne les services financiers, on a souligné le développement considérable du service des mandats. A cet égard, il convient d'avoir clairement présentes à l'esprit les questions de tarifs.

Le service des mandats procurait des recettes qui ne couvraient que 47 p. 100 des dépenses. L'augmentation de taxe proposée dans le projet de budget permettra de porter le total des recettes à 70 p. 100 du coût réel. Mais il faudra aller encore plus loin et atteindre la couverture complète du coût réel du service par les recettes.

Le dernier point de mon exposé sera consacré à notre politique industrielle, sujet qui mérite un examen séparé.

Notre politique doit être orientée vers un développement substantiel de l'industrie française des télécommunications et, dans une mesure moindre, des industries dont sont tributaires les services postaux.

On a observé tout à l'heure que le budget du centre national d'études des télécommunications était en augmentation, mais on a laissé entendre que les résultats de ces études étaient en partie dérivés sur l'industrie privée. Cette observation exige une explication.

Actuellement, le C. N. E. T. travaille effectivement en liaison avec notre industrie privée et nous n'avons pas à rougir de ce qui a été fait en ce sens. En effet, après la dernière guerre, le pourcentage des redevances versées aux sociétés étrangères était considérable. Aujourd'hui, grâce à l'effort du centre national d'étude des télécommunications et en raison de ses liens étroits, depuis de nombreuses années, avec l'industrie, nous ne payons pratiquement plus que des redevances générales. Elles atteignent un dix millième du chiffre d'affaires pour la transmission ; elles sont pratiquement nulles pour la commutation.

C'est là un résultat très appréciable, n'en déplaise aux détracteurs de notre politique. Mais il y a plus !

La politique constante du ministère des postes et télécommunications, poursuivie depuis tant d'années, a consisté à accroître progressivement les commandes passées aux sociétés françaises. A l'issue de la guerre, 96 p. 100 des commandes étaient passées au groupe International Telephone and Telegraph, alors que 43 p. 100 seulement des commandes lui seront passées en 1970.

La comparaison des deux chiffres montre que la politique du ministre des P. T. T., menée en liaison avec l'industrie privée, a eu au moins pour mérite de créer une industrie française des télécommunications et particulièrement une industrie française de la commutation.

Nous comptons donc poursuivre dans cette voie.

Actuellement, l'effort essentiel du C. N. E. T. est axé sur les études de commutation électronique, sur l'insertion de la téléinformatique dans tous les systèmes de transmission, notamment de transmission des données, ainsi que sur les études de tous les moyens modernes de transmission, tel le vidéophone.

Le C. N. E. T. est en pleine expansion. Il nous donne satisfaction et il fait bénéficier très régulièrement l'ensemble de la nation de ses résultats d'une très haute valeur scientifique.

Quant au contrôle des prix, il a été considéré comme une des tâches essentielles du centre national d'études des télécommunications, pour la simple raison qu'il doit être assuré par des techniciens spécialisés capables, non seulement de discuter du bien-fondé d'une comptabilité, mais aussi d'adapter les investissements aux techniques retenues.

A cet égard, nos possibilités sont considérables. C'est ainsi qu'au cours de l'année 1969, nous avons obtenu, en particulier dans le secteur des câbles, des baisses de prix substantielles. Toutes n'étaient pas dues à de simples réductions des moyens ; certaines résultaient des modifications techniques incluant des modifications de spécifications.

Que l'Assemblée se rassure, le contrôle des prix ne se relâchera pas. Bien au contraire, il s'exercera avec d'autant plus de sérieux que les investissements augmenteront au cours des années à venir.

J'en viens à la politique relative au personnel.

Je rappelle que l'arbitrage fut extrêmement difficile pour parvenir à maintenir l'équilibre de notre budget et que cet arbitrage a été rendu essentiellement au profit de la poste.

En effet, le problème des chèques postaux, comme je l'ai indiqué, n'a pas encore reçu de solution définitive, puisque la décision n'a pas été prise dans ce domaine et qu'elle ne le sera qu'au cours des semaines à venir. Il importait donc de prendre seulement des mesures conservatoires, c'est ce qui a été fait en attribuant seulement 500 postes nouveaux au

service des chèques postaux, postes qui seront attribués, pour l'essentiel, au centre de La Source.

Dans le secteur des télécommunications, la reconversion des opératrices, par suite de l'automatisation, pose un problème difficile. Il est hors de doute que l'accélération de l'automatisation qui interviendra au cours du VI<sup>e</sup> Plan donnera à cette question une acuité encore plus grande.

Nous comptons la résoudre par la juxtaposition d'un grand nombre de moyens.

D'abord, face à l'augmentation du trafic postal, nous comptons développer les cours de recyclage indispensables et faire en sorte que toutes les mutations de postes profitent en premier lieu aux personnels des télécommunications qui viendraient à perdre leur emploi par suite de l'automatisation.

Ensuite, dans le cadre de la solidarité des services publics, ainsi qu'on l'a signalé, des commissions sont mises en place à de très nombreux échelons pour permettre la reconversion des opératrices dans d'autres secteurs, tels l'éducation nationale, les préfetures.

Enfin — et ce point est peut-être un peu plus rassurant — nous devons tenir compte de l'augmentation considérable de l'utilisation même du téléphone. Je mentionne d'ailleurs que nous comptons adopter une politique de plus en plus dynamique à cet égard et ne pas attendre que la tendance se renverse et que le nombre de demandes d'abonnement au téléphone commence à baisser pour mener une politique commerciale de contact avec les usagers.

Dans ce sens, au niveau de chaque direction régionale, voire au niveau des directions départementales, nous installerons des services commerciaux et des services de renseignements. En outre, la modification de structure des télécommunications fera apparaître un grand nombre d'emplois nouveaux.

Telles sont les voies dans lesquelles nous comptons nous engager. La solution du problème des opératrices ne résultera pas d'une grande confrontation à l'échelon national, mais de mesures partielles et adaptées aux circonstances locales.

Si nous sommes amenés à dégager certains grands axes de solutions, c'est à l'échelon local qu'il faudra trouver des solutions pratiques.

On a parlé de la Bretagne. C'est un exemple particulièrement bien choisi puisque le problème va se poser dans le cadre de l'énorme effort que nous faisons dans cette région pour développer le téléphone et l'automatisation. Ce sera pour nous une région pilote qui nous permettra de voir ce que nous pouvons faire.

Nous tiendrons compte des situations individuelles. Entre les célibataires et les mères de famille, nous accorderons une priorité aux secondes, les situations particulières passant avant la stricte prise en compte des titres d'ancienneté.

C'est exclusivement par des mesures propres à sensibiliser toute la « maison » des postes et télécommunications que nous serons capables, dans l'avenir, de faire face à chaque cas particulier pour la plus grande satisfaction des usagers et aussi de notre personnel.

En ce qui concerne les accidents, je voudrais faire remarquer à Mme Prin qu'ils ont augmenté moins vite que les effectifs. Pour un très grand nombre, il s'agit d'accidents de voiture. Or de 1954 à 1969, le nombre de ces accidents s'est accru de 110 p. 100 alors que le parc automobile progressait de 500 p. 100. L'augmentation du nombre des accidents à laquelle Mme Prin a fait allusion reflète donc l'accroissement du nombre des accidents de la route. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Fortuit.

**M. Jean-Claude Fortuit.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, parmi tous les services publics, celui dont le ministère des postes et télécommunications assume la charge est sans doute le plus noble. Il est aussi le plus ingrat : d'abord, parce qu'il suscite, dès que la moindre perturbation entrave son fonctionnement, des réactions immédiates de la part des usagers ; ensuite, parce qu'il assure une fonction primordiale au sein de l'économie nationale ; enfin, parce qu'il est de ceux dont les structures doivent faire l'objet d'un effort d'adaptation qui, par son ampleur, par la diversité de ses formes et par sa rapidité, est sans doute le plus difficile auquel une administration publique française se trouve aujourd'hui confrontée.

J'essaierai donc d'adopter le ton qui convient pour évoquer les problèmes qui se posent à l'un des services publics les plus anciens, les plus nécessaires et les plus sympathiques par toutes les facilités qu'il a pour mission de procurer aux usagers.

J'évoquerai, en les regroupant — et en restant dans la limite des sept minutes qui me sont imparties — les problèmes posés par le fonctionnement du service postal d'une part, des télécommunications d'autre part.

Pour ce qui est du service postal, trois séries de remarques doivent être faites. Elles portent sur l'organisation du tri et de la distribution, sur le fonctionnement des services de guichets, enfin sur la question plus générale des relations entre les usagers et ce grand service public.

En ce qui concerne le tri et la distribution, je serai très bref, car il est certain qu'on doit faire appel, le plus largement possible, aux méthodes modernes de mécanisation et, d'abord, dans le dessein de soulager le personnel chargé de trier les onze milliards, voire davantage, d'objets de correspondance qui sont acheminés chaque année.

Sur ce point, vous avez, monsieur le ministre, très clairement répondu aux questions qui vous ont été posées ainsi qu'aux remarques présentées par les deux rapporteurs, notamment par mon collègue M. Wagner au sujet du fameux matricule postal.

Il convient aussi de faciliter la tâche du personnel chargé de la distribution. A cet égard, on pourrait multiplier les exemples de cités nouvelles où les adresses des familles sont connues avec précision de quelques rares initiés, parmi lesquels se trouvent les familles en question, les gardiens d'immeuble, les gérants des ensembles d'habitation et, par la force des choses, le préposé.

Mais la tâche de ce dernier ne serait-elle pas plus aisée si toutes les indications permettant de retrouver facilement les voies nouvelles et les corps de bâtiment étaient clairement affichées, au plus tard au moment où s'installent les familles dans les nouveaux logements ? Il n'en est malheureusement pas toujours ainsi, singulièrement dans la banlieue parisienne.

Pour ce qui est du fonctionnement des services de guichets, il conviendrait de s'assurer que des préoccupations légitimes, visant à une meilleure organisation intérieure des recettes postales, n'aient point pour effet la détermination d'horaires tels que les guichets ne sont pas ouverts au moment où les usagers ont la possibilité de s'y rendre. Ce phénomène est particulièrement sensible dans les zones de banlieue, et on peut citer le cas de recettes auxiliaires fermant le samedi à onze heures dans des ensembles comportant plusieurs milliers de logements.

Cela me conduit à poser le problème général des relations entre les usagers et le service postal.

A cet égard, il faut noter avec tristesse que les perturbations récentes dans le service postal ont creusé une sorte de fossé entre l'administration des postes et le public. Pourtant, des avantages substantiels ont été accordés aux petites catégories de fonctionnaires, particulièrement nombreuses dans les P. T. T.

Il est donc bien clair que les perturbations qui affectent ce secteur — et uniquement ce secteur — ne peuvent s'expliquer que par une certaine inconscience dans l'attitude de quelques responsables. En effet, les arrêts de travail, bien que de courte durée et souvent de faible ampleur, ont provoqué des perturbations en cascade. Or le service postal est de ceux où les conséquences d'un mauvais fonctionnement sont le plus cruellement ressenties par l'usager, c'est-à-dire à la fois par les familles et par les entreprises.

Faut-il souligner toutes les répercussions que peuvent avoir de tels retards ? Chacun les imagine aisément. On peut prendre l'exemple du chef de famille qui attend le versement de prestations familiales dont il a absolument besoin pour faire vivre ceux dont il a la charge. On peut citer d'autres cas et insister sur la gravité des conséquences économiques pour les entreprises qui doivent assurer la paie de leur personnel, honorer leurs engagements et attendre également que soient honorés les engagements pris à leur égard.

De tels retards provoquent donc, à juste titre, des réactions très vives. Mais ils comportent encore des risques bien plus graves, dont il faut mesurer toute l'étendue, car le service postal bénéficie d'un monopole pour le transport des lettres. En contrepartie d'un tel monopole, l'usager est en droit d'attendre que le fonctionnement du service public soit assuré en tout état de cause. Sinon, toute perturbation constitue une incitation à la création de solutions de remplacement.

Il y a donc lieu d'être très inquiet, monsieur le ministre, devant la tendance qu'ont certaines entreprises à monter leur propre réseau de distribution pour remédier à l'insécurité permanente qui règne dans l'acheminement du courrier.

S'agissant des télécommunications, chacun mesure — tout spécialement dans cette Assemblée — le retard auquel notre pays doit faire face. Mais aujourd'hui il semble avant tout nécessaire de faire fonctionner ce qui existe. Trop souvent, en effet, les centraux téléphoniques existants sont tellement saturés qu'il

n'est pas possible d'obtenir autre chose qu'un signal d'occupation à certaines heures de la journée. Je vous l'ai déjà signalé, monsieur le ministre, et vous ne l'ignorez pas ; mais dans ce domaine comme dans d'autres il faut faire preuve d'imagination pour résoudre les problèmes posés par la situation de pénurie que nous connaissons.

Certes, l'augmentation des besoins a été particulièrement spectaculaire au cours de ces dernières années. Certes, il était difficile de la prévoir, mais il ne serait pas tolérable que cette pénurie se prolongeât dans une économie en développement. Toutes les formules permettant d'y porter remède doivent donc être étudiées, expérimentées et, le cas échéant, retenues.

Cela est valable notamment pour les régions qui connaissent une très forte expansion démographique. Plus qu'ailleurs, le téléphone doit y être considéré comme un instrument d'usage courant, indispensable à l'accomplissement des différentes fonctions économiques et sociales et faisant partie des attributs du confort moderne.

Une plus grande coordination doit donc être mise en œuvre entre les différents services chargés de l'équipement et de la construction d'une part, les services chargés plus spécialement de l'équipement téléphonique d'autre part.

En matière d'urbanisme, les télécommunications doivent être considérées comme un élément structurant qu'il convient d'intégrer dans tous les schémas directeurs et auquel il convient de donner une priorité dans le cadre des nouvelles procédures de construction ; je pense, en particulier, aux zones d'aménagement concerté.

Enfin, il est regrettable que nos programmes de recherche relatifs aux télécommunications aient dû subir les effets du plan d'assainissement économique et financier. Mais les choses en étant arrivées là, il reste éminemment souhaitable que ces restrictions budgétaires n'affectent pas les programmes de recherche qui ont pour objectif de doter notre pays des satellites de télécommunications qui nous seront indispensables dans quelques années, comme nous pouvons déjà le constater avec les services que rendent les satellites utilisés pour les retransmissions télévisées notamment.

Certes, la retransmission d'émissions télévisées appartient à un domaine étranger au débat d'aujourd'hui. Elle a cependant le mérite de rendre sensible au grand public l'intérêt que présente l'existence de satellites de télécommunications. Il convient ici de bien mesurer l'importance de notre retard.

Je ne voudrais pas conclure cette intervention sans rendre hommage à ce qui a été fait. Il était nécessaire de prendre conscience de l'ampleur des problèmes posés par le fonctionnement du service postal. Vous l'avez compris. Vous avez saisi la gravité de la situation actuelle. Des formules ont été mises au point, comme celle de Montgeron en matière postale ou de Boussy-Saint-Antoine en matière d'équipements téléphoniques.

Ces formules témoignent de l'aptitude de votre ministère à faire face aux situations nouvelles, à s'adapter aux conditions de la vie moderne et à répondre, en définitive, aux besoins du public. N'est-ce pas là, en effet, que réside la mission essentielle de votre administration ?

Reprenant une formule de M. Gresser, je vous dirai que, pour le ministère des postes et télécommunications plus encore que pour tout autre, la notion de service public doit, avant tout, s'exprimer à travers le service du public. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)*

**M. le président.** Je rappelle à nos collègues que le débat est organisé. Or cela n'a de sens que si les orateurs ne viennent à la tribune qu'avec un discours écrit — aux termes du règlement, nous ne devrions d'ailleurs pas le leur laisser lire — comportant un nombre de pages correspondant à leur temps de parole.

Qu'ils chronomètrent donc le temps nécessaire pour lire une page et qu'ils en déduisent ensuite la longueur que doit avoir leur intervention.

On ne doit pas, lorsqu'on dispose de sept minutes, monter à la tribune pour y lire dix feuillets.

Je ne dis pas cela pour M. Dumortier, à qui je donne maintenant la parole et dont je suis sûr qu'il respecte toujours très scrupuleusement le temps qui lui est imparti.

**M. Jeannil Dumortier.** Je vous remercie, monsieur le président.

Mesdames, messieurs, nous ne pensons pas que le projet de budget annexe des P. T. T. pour 1970, qui nous est présenté, soit de nature à satisfaire les besoins de ce grand service public.

Il se caractérise en effet par une sévérité particulière qui, dans le cadre, hélas ! de la situation financière générale, obéit trop aux orientations dictées par le ministre de l'économie et des finances, lui-même personnellement responsable, depuis tant d'années, de cette situation.

La représentation budgétaire, ventilée en poste et services financiers, télécommunications et services généraux, apporte sans doute plus de clarté à l'examen des recettes et dépenses de ces exploitations. Mais nous espérons qu'elle ne préfigure pas d'autres intentions visant à la séparation définitive des télécommunications.

L'évaluation des recettes, en augmentation, provient, d'une part, de l'accroissement prévu du trafic et, d'autre part, du relèvement des tarifs internationaux par suite de la dévaluation du franc, de la réévaluation du mark et de la majoration des taxes de certains services financiers, ce qui constituera une nouvelle charge pour de nombreux usagers modestes.

Rappelons qu'en 1969 déjà les taxes postales ont subi des hausses importantes alors que les tarifs des télécommunications avaient été relevés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1968. Les usagers paieront donc, une fois de plus, un tribut qui nous paraît démesuré, eu égard au manque à gagner résultant de la non-compensation de certains tarifs préférentiels et de l'exploitation des chèques postaux. Nous aurions souhaité, pour notre part, que l'opération véricité, que l'on dit vouloir entreprendre, ne s'arrête pas en si bon chemin.

En ce qui concerne les investissements, nous relevons que l'excédent d'exploitation affecté à ce secteur est évalué à 1.825 millions, auxquels il convient d'ajouter 1.300 millions, émanant également de la première section, au titre des amortissements. En outre, 20 millions sont également prévus en virement de la section d'exploitation pour affectation à la dotation de la Caisse nationale d'épargne.

Quant au programme d'investissement, il s'établit à 3.296 millions en autorisations de programme et à 3.140 millions en crédits de paiement, compte tenu des 335 millions de la part programmée de la première section. L'augmentation est donc de 18 p. 100 pour les télécommunications.

En 1970 sera lancé un emprunt public traditionnel. D'un montant fixé à 500 millions, il sera en diminution sur celui de 1969, année où le chiffre prévu n'a pas été atteint. Il faudrait en déduire 397 millions de charges d'emprunt pour évaluer la recette nette résultant de cette opération.

En outre, des moyens nouveaux de financement ont été recherchés par M. le ministre des postes et télécommunications, qui s'en est expliqué au cours de différentes conférences, en répondant à des questions posées par cette Assemblée ainsi que devant les commissions des finances, et de la production et des échanges.

Tout le problème réside dans la mise en place de cette société de financement en laquelle vous fondez beaucoup d'espoirs. Par ce moyen, une tranche optionnelle de 600 millions de francs est prévue en engagements — et non en autorisations de programme — correspondant à des règlements supplémentaires de 250 à 300 millions en 1970, comme vous l'avez précisé tout à l'heure.

Nous nous sommes longuement interrogé sur cette société de financement. Quel est le but visé ? Certains pensent qu'il s'agit d'un moyen détourné pour nous engager finalement sur la voie que préconisait M. le ministre de l'économie et des finances et qui conduit, par le biais de la création d'une société dite d'économie mixte, à dénationaliser purement et simplement les télécommunications, M. Giscard d'Estaing, en l'occurrence, couvrant du manteau d'une phraséologie pseudo-moderne les vieilleseries libérales du siècle dernier, confondant la deuxième partie du XX<sup>e</sup> siècle et l'époque de Louis-Philippe et baptisant tout cela — pour une fois en accord avec M. Chalandon — de société industrielle et d'économie de marché compétitive.

D'autres, plus nombreux, pensent qu'il s'agit pour vous de trouver dans l'épargne privée — et quand je dis pour vous, je pourrais dire aussi pour nous — les crédits indispensables en offrant à celle-ci l'attrait d'avantages importants.

Déjà, l'indexation sur l'or et l'exonération des droits de succession ont été employées. Cette fois, à la suite de calculs certainement compliqués — sur des paramètres bien connus, dites-vous — les bénéficiaires dont on jugerait qu'ils seraient la conséquence de l'afflux de ces crédits exceptionnels seraient répartis, au moins en partie, entre les détenteurs d'actions.

Ce ne serait qu'en cas d'échec de l'opération que l'Etat recourrait à la chirurgie de M. Giscard d'Estaing, d'où l'intérêt du succès d'une opération limitée dans le temps aux objectifs indispensables de remodernisation.

J'avoue hésiter entre les deux interprétations, préférer la seconde et, puisque, de toute façon, elle sera réalisée, souhaiter son succès.

Il ne faudrait pas, cependant, que les seuls bénéficiaires fussent affectés aux souscripteurs, l'Etat socialisant l'ensemble des charges.

Si les contours de cette société ne sont pas encore bien connus, on a cependant affirmé que les actions à émettre devraient être diffusées dans un large public — vous l'avez précisé, monsieur le ministre — et bénéficier d'une formule d'indexation offrant des garanties comparables à celles que procurent les placements en valeur de construction immobilière.

Il reste à prouver que la solution arrêtée n'aura pas pour conséquence la mainmise de fait sur le secteur des télécommunications du capital privé, représenté, en l'occurrence, par les puissantes industries de constructions téléphoniques, qui n'auraient aucun mal à acquiescer à la majorité dans cette société de financement.

De même, il est permis de s'interroger sur les moyens que l'administration se donnera pour résister aux pressions tendant à influencer ses choix, sa gestion, en un mot sa politique.

Comme saint Thomas, dont a parlé aussi mon excellent collègue et ami M. Wagner, je demande à voir !

Que dire des services financiers, sinon que la situation se dégrade d'année en année et que les perspectives pour 1970 ne sont pas encourageantes, puisque le déficit prévisible est évalué à près de 800 millions de francs ?

Quant aux services postaux, l'accroissement du trafic, qui sera insuffisamment compensé par l'apport d'effectifs supplémentaires, conduira inéluctablement à une détérioration plus grande de la qualité, que l'ensemble des usagers regrettent journellement.

Pour toutes ces raisons, nous pensions que votre ministère se saisirait à bras-le-corps des problèmes de son administration, en essayant de les résoudre en toute logique.

Les solutions préconisées depuis longtemps vous permettraient, en utilisant les moyens propres à l'administration, d'en finir avec les problèmes de financement et de faire face au développement des services au moindre coût. Mais on refuse de nous entendre sur ce point, qu'il s'agisse de l'application de la loi Minjoz à la Caisse nationale d'épargne, de l'utilisation partielle des fonds en dépôt aux chèques postaux, ou de la nationalisation des industries de télécommunications.

Certes, le volume des investissements est toujours en progression, et un effort important sera accompli dans le domaine des télécommunications. Mais l'on peut être assuré que le prix à payer pour de telles opérations financières sera lourd et que le capital en retirera finalement des profits supplémentaires, réalisés sur le dos des citoyens.

Nous demeurerons très attentifs à la constitution et à l'évolution de cette société, comme à tout ce qui pourrait mettre en péril l'unité et le caractère de service public de l'administration des P. T. T.

Les moyens supplémentaires en personnel prévus pour l'exercice 1970 portent sur 5.000 créations d'emploi. C'est nettement insuffisant, notamment pour le service postal dont on connaît les grandes difficultés.

Les 500 emplois nouveaux affectés au service financier ne sont qu'une goutte d'eau dans la mer des besoins. Il ne s'agit, avez-vous dit il y a un instant, que d'une mesure conservatoire.

Nous voudrions recevoir des assurances quant au rajustement éventuel de ces effectifs, compte tenu des conclusions des travaux de la commission réunissant des représentants de l'administration des P. T. T. et de celle des finances, qui examine actuellement le fonctionnement de ce service.

Qu'on nous permette de nous étonner également de la faiblesse des effectifs supplémentaires en personnel technique, alors que la progression du rythme des installations d'abonnés rendra nécessaire un plus grand nombre d'agents spécialistes. Nous voyons dans cette pénurie de personnel technique un risque supplémentaire d'intervention de l'industrie privée.

Sur ce chapitre des effectifs, disons donc, pour conclure, que les agents supporteront de nouvelles charges en 1970, en raison de la pénurie chronique de personnel dans les P. T. T.

Pour récompenser ces efforts, une seule mesure indemnitaire a été retenue : la prime de résultat d'exploitation sera portée de 725 à 760 francs, soit une majoration de 4,8 p. 100. C'est bien peu ! La revendication syndicale porte sur l'indexation de cette prime sur la valeur de 20 points d'indice réels du traitement brut. Elle n'est ni excessive, ni irréalisable.

Les mesures catégorielles ne sont pas décrites dans le projet de budget qui nous est présenté.

Une provision de 58 millions de francs est prévue au titre de réformes spécifiques. S'agit-il bien de mesures propres aux P. T. T. ? Et pourriez-vous préciser quelles seront leur assiette et leurs importances relatives ? Compte tenu des effectifs en cause — plus de 330.000 agents — ce chiffre est nettement insuffisant ; il ne permettra pas d'apporter les justes améliorations de situation que les personnels de cette administration attendent en vain depuis plusieurs années.

Nous espérons que l'injection de crédits supplémentaires dans le secteur des télécommunications se traduira, pour les usagers, par l'amélioration des conditions d'utilisation du téléphone et par la satisfaction de demandes nouvelles d'installation.

Nous avons déjà déploré l'insuffisance des moyens que se donne l'administration en personnel technique.

En ce qui concerne le personnel exploitant, en dehors de l'affirmation de votre souci de régler au mieux les problèmes de reclassement et de reconversion, aucune mesure concrète, à cet égard, n'a été prise pour nous rassurer.

Appartenant moi-même à une région dite « pilote », celle du Nord-Pas-de-Calais, je me fais très sincèrement l'interprète de l'angoisse des personnels ; des mesures éventuelles de déplacement risquent de porter un grave préjudice à leur situation de famille et de carrière. Près de deux mille familles sont concernées dans cette région. Ce sera demain le tour de la Bretagne.

Monsieur le ministre, nous vous demandons instamment de tout mettre en œuvre pour que ce problème humain soit résolu dans les meilleures conditions possibles, par la mise en place d'une réglementation qui garantisse les droits des téléphonistes et du personnel d'encadrement.

Si l'absence de rigueur budgétaire dans la présentation, l'insuffisance, sinon l'inexistence de mesures en faveur des personnels, et principalement les choix opérés pour faire face aux besoins en investissements, que nous considérons comme dangereux pour l'avenir des P. T. T., nous conduisent à refuser le projet de budget que vous nous présentez, qu'il me soit permis d'ajouter, monsieur le ministre, que nous savons dans quelles conditions difficiles vous agissez, et aussi que de nombreux représentants de votre personnel ont été heureusement frappés de votre souci de les accueillir d'une manière compréhensive et humaine. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs.)

**M. le président.** J'avais raison de dire que M. Dumortier respectait scrupuleusement son temps de parole, puisqu'il est resté en-deçà de celui qui lui était imparti. Je l'en remercie.

La parole est à M. Poncelet.

**M. Christian Poncelet.** Monsieur le ministre, avec mes collègues MM. Voilquin et Hoffer, je pourrais vous entretenir des insuffisances du réseau téléphonique vosgien et de l'urgence nécessaire d'améliorer plusieurs bâtiments de vos services postaux, voire d'en construire de nouveaux, en évitant de laisser supporter cette charge par le budget des communes, qui est déjà bien difficile à équilibrer.

A ce sujet, il est souhaitable que, pour de telles réalisations, les collectivités locales soient tout au moins autorisées à emprunter auprès des caisses publiques. Pour cela, vous nous renvoyez à M. le ministre de l'économie et des finances qui, de son côté, nous recommande de s'adresser à votre administration. Il y a là, comme en témoignent les questions écrites que plusieurs de mes collègues ont posées à ce sujet, un mauvais chassé-croisé qu'il conviendrait d'éviter, car il indispose fort légitimement les magistrats communaux.

Mais vous connaissez nos soucis et nos problèmes dans les domaines qui relèvent de votre ministère. Mes collègues et moi-même vous en avons souvent entretenu. Aussi ne m'étendrai-je pas davantage sur ce sujet, si ce n'est pour vous demander de bien vouloir satisfaire le plus rapidement possible nos plus urgents besoins, et surtout ceux qui concernent l'équipement téléphonique.

J'en arrive à l'examen du projet de budget que vous soumettez aujourd'hui à notre appréciation.

Sa lecture révèle que vous vous êtes résolument engagé dans la voie du redressement, tant attendu, en matière de télécommunications.

Cependant, en analysant ce texte, et surtout à la lumière d'informations que j'ai pu recueillir — car, vous le savez, je connais un peu votre « maison » — j'éprouve de sérieuses inquiétudes quant à son devenir.

Les raisons de mon pessimisme ont trait essentiellement à trois domaines. Ceux-ci sont d'ailleurs étroitement dépendants,

s'agissant de la recherche d'un remède durable à vos maux : je veux parler, d'une part, de la situation du personnel — mes anciens collègues — d'autre part, de l'organisation et, partant, de l'efficacité de vos services ; enfin, de la rentabilité générale de votre entreprise.

Depuis de nombreuses années, les organisations syndicales ont harcelé vos prédécesseurs. Vous-même avez à faire face à de nombreuses revendications. Je ne veux pas ici, faute de temps, en examiner le détail, mais vous savez que ces revendications sont justifiées.

Au ministère des P. T. T., il n'y a jamais eu de véritable politique du personnel digne de ce nom. On a constamment procédé à des replâtrages, qu'il s'agisse de l'organisation des carrières, du calcul des effectifs, de la définition des fonctions ou, surtout, de la formation des personnels.

De toutes les revendications formulées par les organisations syndicales, la plus importante est, à mon avis — et soyez assuré que j'ai pris aussi celui de mes anciens collègues — celle d'une formation moderne et d'une perspective sérieuse quant au devenir des personnels. Elle conditionne l'avenir de tous ceux qui travaillent sous votre autorité, comme l'avenir des personnels que vous allez recruter.

Je me répéterai en disant que les trop nombreuses catégories de personnel existantes ne correspondent pas aux besoins fonctionnels actuels, et encore moins à ceux de demain.

Vous me répondrez sans doute qu'un groupe de travail étudie les réformes catégorielles souhaitables et possibles, et que l'administration, de son côté, envisage une nouvelle formation des personnels techniques et administratifs.

Mais ces questions, monsieur le ministre, sont d'actualité depuis longtemps, et je crois qu'il est maintenant urgent de prendre des décisions rationnelles, et surtout logiques, pour sortir d'une situation difficile, qui, croyez-le bien, n'ira pas en s'améliorant si des mesures de bons sens ne sont pas prises.

A la seule lecture du programme des cours dispensés par votre direction des services d'enseignement, on peut se rendre compte de leur inadéquation foncière, au regard de la mise en œuvre d'une gestion moderne ou de l'utilisation des techniques actuelles.

La deuxième raison de mon pessimisme est tout aussi importante, puisqu'elle touche à l'organisation de votre administration.

J'ai déclaré à cette tribune, il y a plusieurs années, que l'entreprise dont vous avez maintenant la charge fonctionnait grâce à la conscience et à l'opiniâtreté de nombre de vos agents ou cadres. Mais les efforts de ceux-ci sont sans commune mesure avec les résultats obtenus qui, vous le savez, sont médiocres, puisque le public n'y trouve pas toujours son compte. MM. les rapporteurs ont largement évoqué ces insuffisances. Je n'y reviendrais donc pas.

Pour remédier à l'insuffisance des moyens de financement budgétaires, vous nous proposez, monsieur le ministre, de faire appel au procédé bancaire du « leasing ». Plusieurs de mes collègues et moi-même demandons, depuis des années, que les charges imposées à votre entreprise soient équitablement compensées et que les ressources énormes drainées par la Caisse nationale d'épargne et par les chèques postaux servent, au moins en partie, à financer les investissements des P. T. T., comme cela se pratique d'ailleurs chez nos voisins allemands, qui connaissent dans ce domaine une prospérité enviable.

Aujourd'hui, nous sommes amenés à nous accommoder du « leasing ». Avant d'examiner sur quoi sera appliquée cette solution, libérale, certes, mais coûteuse, nous devons légitimement nous demander pourquoi nous sommes dans cette situation d'urgence, et si les fonds recueillis pour les investissements et pour le fonctionnement de votre entreprise, pour insuffisants qu'ils aient été, ont toujours été utilisés en vue d'une rentabilité souhaitable.

J'ai dit ces dernières années à vos prédécesseurs, monsieur le ministre, que l'on avait peut-être réalisé des équipements trop diversifiés et que, trop souvent, on remettait en cause la normalisation du matériel. Ces choses-là coûtent cher, vous ne l'ignorez pas. Certains choix et certaines orientations, décidés dans les années cinquante, en matière de commutation automatique, ont grevé lourdement notre équipement téléphonique.

Fort heureusement, l'opiniâtreté — qui ne fut pas sans risques — de certains de vos ingénieurs et de vos techniciens a permis enfin l'adoption des systèmes Crossbar, qui assurent aujourd'hui une relève efficace, bien que tardive.

Malgré tout, on peut s'étonner de la réserve, voire de la réticence, dont il a été fait preuve en ce qui concerne l'introduction de la commutation électronique ou quasi électronique.

Ce nouveau mode de commutation, particulièrement efficace, rapide, souple, et peut-être, à terme, moins coûteux, se développe graduellement aux États-Unis et chez nos voisins. Le Bell System, en Amérique, a déjà mis en service plusieurs centaines de milliers de lignes dotées de cette technique. Les Belges, les Allemands et les Suédois ont suivi cette voie.

Et pendant ce temps, que faisons-nous ? Nous entendons parler, de temps à autre, du système Périclès, dont, à ma connaissance, il n'existe qu'un prototype installé dans la région parisienne.

Alors, je vous pose la question, monsieur le ministre : nos laboratoires sont-ils en mesure de déboucher sur ces nouvelles techniques que nous voyons apparaître dans les autres pays ? Serons-nous, une fois encore, en retard d'une décennie ?

Le service des télécommunications n'est malheureusement pas le seul à avoir le triste privilège de ces impérities. Il m'a été rapporté que plusieurs prototypes, proposés pour la mécanisation postale, avaient abouti à de durs échecs. Ce serait, notamment, le cas de trois tricuses Saulnier-Duval, d'un coût très élevé, qui durent être déposées sans avoir jamais pu fonctionner correctement, pour lesquelles on avait commandé plus de trente mémoires à billes, qui, elles aussi, avaient coûté très cher et qui, toutes, avaient été achetées ainsi en pure perte.

D'autres exemples identiques pourraient encore être cités.

Monsieur le ministre, je m'inquiète lorsque vous parlez de faire appel au « leasing », c'est-à-dire d'accroître encore le volume de nos dépenses.

Nous sommes ainsi tout naturellement amenés à la troisième raison de pessimisme, que j'évoquais au début de mon intervention.

Chacun se plaît à dire que le téléphone est une activité rentable. C'est vrai intrinsèquement, mais encore faut-il rassembler un minimum de conditions à cette fin. Je viens d'évoquer quelques-unes, et ce ne sont ni le niveau élevé de vos tarifs, ni les insuffisances de votre exploitation qui contrediraient mon propos.

Je bornerai là cet exposé critique. Il n'est pas le premier, mais si mes propos sont plus incisifs cette année, c'est que, selon moi, la situation ne s'améliore guère, et que toutes les informations que je possède me laissent très inquiet sur l'avenir de votre « maison ».

Il est de mode aujourd'hui, dans nombre d'administrations et d'entreprises, de vouloir disposer d'un ordinateur. Mais cette machine puissante, cet « amplificateur d'intelligence » — comme vous le disiez vous-même, monsieur le ministre, en clôturant, le 25 septembre dernier, le congrès international de l'informatique — n'est rien si, en amont, il n'y a pas l'intelligence de l'homme, avec toute son imagination. Il y a beaucoup de choses à apprendre avant d'utiliser efficacement un calculateur moderne, et c'est par là qu'il faut commencer.

La tâche qui vous attend est énorme, mais je sais que votre administration est composée de gens parfaitement capables de s'attaquer à ces problèmes. Donnez-leur donc les moyens de le faire, notamment en leur assurant la formation et l'information nécessaires, mais aussi en les rendant responsables de ce qu'ils entreprendront.

La notion de responsabilité est un élément essentiel du succès, car elle engage celui qui entreprend. Malheureusement, elle est trop souvent ignorée au sein de nos administrations. A cela s'ajoute, comme le disait ici même M. le Premier ministre, un esprit de caste qui conduit à une ségrégation injuste des valeurs et qui porte atteinte au dynamisme de toute entreprise où sévit cet esprit.

Les problèmes qui se posent à vous, monsieur le ministre, sont, à l'exception de ceux qui revêtent un caractère financier, de l'ordre des relations humaines. Si vous savez en garantissant le naturel épanouissement, comme le juste équilibre des pouvoirs et des responsabilités, vous cueillerez les fruits mérités de vos efforts. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Halbout.

**M. Emile Halbout.** Monsieur le ministre, vos réussites dans les activités scientifiques de pointe laissent espérer un développement rapide des télécommunications.

L'obstacle d'un budget trop étroit vous arrêterait-il ?

La société de financement dont vous avez exposé le mécanisme résoudrait, avez-vous dit, le problème du telex dans un premier temps.

Mais des villes industrielles qui attendent le téléphone automatique et une région telle que celle que je représente sont prêtes à vous fournir les avances remboursables pour des commandes d'équipement. Département et collectivités locales ont pris ou prendront toutes les décisions nécessaires pour passer des commandes immédiates, car, dans une région active où le téléphone fonctionne à plein douze mois sur douze, l'urgence se fait cruellement sentir.

Je compte donc sur vous pour hâter la réalisation prévue du téléphone automatique à Flers-de-l'Orne et dans la région, et je vous demande d'accepter que soient passées dès maintenant, étant donné les délais de livraison, les premières commandes d'équipement.

L'accélération de l'automatisation pose des problèmes aigus au personnel. Je voudrais insister sur cette question qui concerne, d'ailleurs, tout votre ministère.

Il s'agit, en fait, des incidences de la modernisation et de l'industrialisation dont vous avez parlé : mécanisation, centralisation de services ou d'établissements, gestion électronique, automatisation complète du réseau téléphonique.

Vous avez esquissé une politique humaine, pratiquée par une juxtaposition des moyens. Et comment ne souscririons-nous pas à vos propos, monsieur le ministre, s'il est vrai que l'automatisation, prise isolément, aurait pour conséquence, à la fin du VI<sup>e</sup> Plan, la suppression de 13.000 emplois de titulaires et le licenciement de 8.000 auxiliaires ?

Mais puisque vous avez déclaré que vous cherchiez à résoudre le plus de cas possible, au besoin localement et en tenant compte des chargés de famille, je ne puis m'empêcher de vous citer deux cas types. Si — comme je l'espère — vous pouvez les résoudre maintenant, alors nous pourrions croire à cette juxtaposition des moyens dont vous avez parlé.

Dans une lettre du 27 octobre, vous m'écriviez que, du fait de la modernisation des installations téléphoniques, les mouvements de personnel vers l'Orne avaient été suspendus. Ainsi, une personne occupant le premier rang sur la liste des agents bénéficiaires de la loi du 30 décembre 1921, dite loi Roustan, sur le rapprochement des époux, ne peut, bien qu'ayant le numéro un, être mutée dans ce département.

La suspension totale des mouvements de personnel dans l'Orne fait donc obstacle à l'application d'une loi de la fonction publique. C'est un premier cas.

Vous avez augmenté le nombre des auxiliaires. Pour un seul bureau, plus de vingt postes de titulaires sont tenus par des auxiliaires payées 700 francs par mois, alors que les traitements des titulaires vous auraient coûté 1.200 francs. Voilà donc une économie de 10.000 à 15.000 francs par an que vos services financiers font sur le dos du personnel qui paie ainsi plus que sa part pour l'automatisation. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas nommer quelques titulaires au lieu d'engager tant d'auxiliaires. Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous pouvez résoudre ce problème.

Je citerai maintenant un cas personnel qui a valeur d'exemple. Tel agent titulaire en congé pour motifs familiaux depuis un certain temps déjà et qui a accompli quatorze ans et quelques mois de service comme titulaire, voudrait reprendre son travail pour une courte période — quelques mois — afin d'achever ses quinze années de service, ce qui lui permettrait de bénéficier de certains avantages.

Il s'agit d'une mère de trois enfants. Or, on lui propose d'être employée comme auxiliaire, c'est-à-dire de travailler à moitié prix.

Sans doute pourrait-on vous signaler d'autres cas, mais ceux-là sont formels. Ils montrent que le blocage total de la désignation des titulaires dans un département où l'automatisation est déjà intervenue — comme dans la région d'Alençon — ou prête à intervenir — comme dans la région de Flers — pose des problèmes complexes.

En terminant, je voudrais évoquer quelques autres points.

Puisque vous avez parlé de recyclage, j'insiste sur la nécessité d'un effort tout particulier pour la formation professionnelle comme pour tout ce qui concerne la rémunération de votre personnel.

Notamment, certaines primes liées aux résultats d'exploitation, les indemnités de nuit ou de remplacement, ne doivent pas rester au niveau de 1968 : elles doivent accuser une augmentation normale.

Il faut également appliquer, aussi complètement que possible, les accords passés concernant les 200.000 petits fonctionnaires de P.T.T. appartenant aux cadres C et D. Ces accords vous

permettront peut-être de faire mieux à un certain moment. Puisque vous escomptez des résultats sinon miraculeux du moins non négligeables, de l'industrialisation de vos services, il faut que votre personnel ait le sentiment que celle-ci lui sera profitable.

**M. le président.** La parole est à M. Vandelanotte.

**M. Robert Vandelanotte.** Monsieur le ministre, j'ai lu dans la note de présentation de votre budget que le volume des programmes s'élève, pour 1970, à 3.296 millions de francs, comprenant 2.961 millions d'autorisations de programmes et que la priorité accordée au téléphone pour les investissements avait été renforcée.

En effet, plus de 86,5 p. 100 de ce volume d'équipement seront affectés aux télécommunications et, compte tenu du complément de programme permis par la loi de finances pour les télécommunications, le ministère étant autorisé à passer des contrats, sous forme de locations-ventes, avec des organismes de financement, le montant global du programme d'équipement pour les télécommunications sera finalement de 3.452 millions de francs, soit 42 p. 100 de plus qu'en 1969.

Je m'en réjouis d'autant plus, monsieur le ministre, que c'est là pour moi un motif d'espérer une amélioration de la situation pitoyable du Nord en matière d'équipement téléphonique. C'est sur cette situation et sur les graves défauts qui apparaissent à l'évidence dans l'écoulement et le fonctionnement du trafic que je voudrais attirer votre attention.

Récemment, lors de la séance consacrée aux questions orales avec débat du 17 octobre dernier, trois de mes collègues ont parfaitement mis en exergue les éléments de ce que l'on appelle « la crise du téléphone » : l'insuffisance de densité de notre réseau téléphonique et ses conséquences fâcheuses sur le développement économique et industriel de notre pays, la longueur des délais d'installation de lignes nouvelles, délais qui atteignent souvent plusieurs années et les 425.000 demandes non satisfaites qui en résultent, les attentes interminables pour obtenir la tonalité, la lenteur de l'écoulement du trafic à certaines heures.

Je ne me suis permis ce bref rappel de quelques-uns des propos de ces orateurs distingués, que pour les illustrer, si vous le permettez, monsieur le ministre, à l'aide d'exemples pris dans ma propre circonscription.

Pour environ trente dossiers de réclamations dont j'ai été saisi au cours de ces derniers mois, réclamations émanant soit de particuliers, commerçants, représentants, artisans, ingénieurs, soit même de municipalités qui n'ont pu obtenir satisfaction pour l'installation du téléphone, les demandes remontaient, pour les plus récentes, à quinze ou seize mois ; pour les deux plus anciennes, respectivement à trois ans et dix mois et à quatre ans et trois mois.

Un homme exerçant la profession de thermicien dans des établissements hospitaliers a été menacé de se voir préférer par la direction de ces établissements un autre thermicien possédant le téléphone et donc accessible en permanence. Cet homme est un père de famille de sept enfants.

De nombreux artisans et commerçants se sont plaints de perdre des commandes parce qu'ils n'avaient pu obtenir l'installation de la ligne qu'ils avaient demandée.

J'ai reçu enfin une délégation d'employeurs d'une ville de ma circonscription, proche de la zone industrielle de Seclin, venus se plaindre à moi, après en avoir référé à plusieurs reprises à la direction du central téléphonique desservant leur région, du grave préjudice que leur causent les défaillances multiples dans le fonctionnement du téléphone, principalement, en réponse aux appels de leurs correspondants, le signal occupé quasi permanent.

Je sais bien que cet état de choses ne peut être imputé au Gouvernement et ne lui a pas échappé. Vous avez reconnu vous-même l'autre jour, monsieur le ministre, que, quels qu'aient été l'accélération des investissements et le dévouement du personnel, nous nous trouvons dans une situation très délicate due à une véritable explosion de la consommation téléphonique.

Déjà, le 13 mai 1968, M. Ortoli, alors ministre de l'équipement, annonçait qu'une priorité serait réservée au Nord en matière d'automatisation du téléphone. Faisant part, en effet, du transfert des services de l'annuaire téléphonique, il faisait état de la décision prise par le Gouvernement d'automatisation intégrale du téléphone et, plus généralement, du réseau de télécommunications, pour les relations nationales et internationales de la région Nord-Pas-de-Calais.

Ce programme devait être entrepris dès 1968, poursuivi en 1969 et 1970 pour un montant total de 214 millions, venant en sup-

plément des dotations du V<sup>e</sup> Plan, et résoudre définitivement en 1972 le problème du téléphone.

Je conçois qu'il s'agissait là d'une perspective idéale, que bien des événements, depuis, sont venus troubler, à commencer par les événements de mai, la crise monétaire de novembre 1968 et ses conséquences, la modification de parité du franc en août dernier et les mesures financières restrictives, prises par le Gouvernement, qui l'ont accompagnée.

Un effort cependant a été fait en faveur des télécommunications de notre région; il est certes important mais ne saurait suffire; son rythme est encore beaucoup trop lent.

Pour faire face à cette « explosion de la consommation téléphonique », vous assuriez, monsieur le ministre, dans votre réponse aux orateurs, le 17 octobre dernier, que vous aviez choisi l'année 1973 comme celle du redressement de la situation, que pour cela il fallait investir, qu'il faudrait trouver en 1971 1.000 millions de francs de financement complémentaire s'ajoutant au 3.452 millions de francs d'autorisations de programme de 1970 et qu'au total, de 1970 à 1973, le financement complémentaire serait de 3.000 à 3.200 millions de francs. Et vous ajoutiez que vous envisagiez la création d'une société nationale de financement du téléphone par actions largement répandues dans le public. Vous venez d'en reparler aujourd'hui.

Je souhaite vivement, monsieur le ministre, la réussite de cette entreprise, j'espère qu'elle vous permettra, sur le plan national, d'engager les investissements nécessaires pour élever le rendement de ce service public qu'est le téléphone au niveau des besoins de l'économie française et que, sur le plan régional, notre région du Nord, déjà aux prises avec de difficiles mais nécessaires mutations, ne verra pas celles-ci compromises ou retardées mais tirera au contraire largement profit de la restauration de l'équipement et du bon fonctionnement de son réseau téléphonique.

**M. le président.** La parole est à M. Tiberi.

**M. Jean Tiberi.** Monsieur le ministre, le projet de budget de votre ministère qui va être soumis à notre approbation a, cette année, le grand avantage de nous être présenté par grandes branches d'exploitation.

Non seulement il y gagne en clarté, mais de plus cette nouvelle présentation détermine mieux l'individualisation des problèmes qui se posent à vous et facilite notablement la recherche et l'application des solutions adéquates.

Cette transformation marque l'évolution de votre ministère, dont il apparaît ainsi très nettement que vous voulez faire une grande entreprise moderne au service du public et de la nation.

J'ajoute que cette clarification budgétaire que vous proposez répond finalement à un souci démocratique incontestable puisque, de cette manière, vous permettez à chacun de comprendre et de juger plus facilement votre action, laquelle tend à faire de votre ministère un organisme fondamental dans l'infrastructure économique de la France et, de fait, résolument tourné vers l'avenir.

Mes collègues et moi-même apprécions à sa juste valeur l'important effort d'investissement auquel vous vous êtes décidé pour trouver une solution à la crise du téléphone. En effet, vous investirez l'année prochaine, vous l'avez rappelé, 43 p. 100 de plus que cette année, compte tenu des capitaux que vous êtes en droit d'attendre de la société de financement des télécommunications.

Néanmoins, le financement des télécommunications pose un certain nombre de questions essentiellement en ce qui concerne son application.

C'est ainsi que vous n'aurez pas été sans remarquer les réticences des collectivités locales à l'égard du système dit des avances remboursables.

C'est pourquoi je serais heureux, monsieur le ministre, que vous nous éclairiez sur la finalité de la société de financement des télécommunications dans deux domaines :

Premièrement, sa création doit-elle s'accompagner d'une suppression du système des avances remboursables ou son but est-il autre ?

Deuxièmement, faut-il voir dans cette initiative de votre part un début de « désétatisation » des télécommunications ou une formule destinée simplement à vous aider à passer un cap difficile ?

Une autre source de financement des télécommunications aurait pu provenir d'une augmentation des taxes. Vous avez éliminé cette solution commode et nous vous en sommes reconnaissants, car si vous l'aviez retenue, vous auriez encore accru le fossé

qui sépare les tarifs français de ceux couramment pratiqués à l'étranger, fossé que l'utilisateur français du téléphone s'explique souvent mal et sur l'origine duquel nous souhaiterions être éclairés.

Par ailleurs, on a souvent reproché à votre administration de pratiquer, toujours dans le domaine des télécommunications, une politique de saupoudrage des investissements pour permettre un simple replâtrage de ce système.

Le candidat abonné ne peut plus se satisfaire de telles méthodes dont j'aimerais savoir si vous entendez les poursuivre et si oui pourquoi, ou, au contraire, si vous entendez réagir vigoureusement contre ces méthodes et, dans l'affirmative, comment vous comptez vous y prendre.

En ce qui concerne le problème du raccordement des abonnés, ceux-ci ne comprennent pas toujours que des délais quelquefois très longs leur soient imposés. Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, de les réduire chaque fois que l'installation d'une ligne est techniquement possible ?

En outre, vous avez dit que vous entendiez mener une politique active de développement de l'industrie des télécommunications afin que celle-ci puisse se tourner délibérément vers l'exportation. Encore une fois, nous nous réjouissons de cette initiative qui va dans le sens des remèdes dont a besoin notre économie nationale. Mais l'industrie des télécommunications a déjà atteint un important volume de production.

Cette situation doit avoir certaines conséquences pour votre administration. Aussi, nous aimerions savoir lesquelles et comment vos services comptent les exploiter.

Voilà les éclaircissements qu'il semble bon que vous nous apportiez dans le domaine crucial à l'heure actuelle des télécommunications.

Un autre service de votre maison retient aujourd'hui l'attention du public. Il s'agit du service des chèques postaux et de son déficit qui s'élève aujourd'hui à 680 millions de francs. Cette situation est préoccupante en raison, non seulement de l'existence de ce déficit, mais aussi de son accroissement, car les charges augmentent plus vite que les ressources.

Certes, monsieur le ministre, vous avez manifesté votre intention de poursuivre intensément les efforts entrepris pour accroître la productivité des services grâce à l'automatisation et à la simplification des opérations. Mais chacun sait que l'équilibre du service des chèques postaux ne pourra être obtenu par ces seuls moyens, car les charges, notamment les dépenses de personnel, qui s'élèvent à 80 p. 100 environ croissent plus vite que les économies susceptibles de résulter de l'automatisation et que l'on peut chiffrer à 10 p. 100 environ.

Alors, monsieur le ministre, ceci m'amène à vous poser la question suivante :

Pourquoi ce service, dont il ne viendrait à l'esprit de personne de critiquer l'utilité, ne se mettrait-il pas à l'heure européenne ? En effet, la plupart des services des chèques postaux européens ont la faculté de mener une action finalement proche de celle des banques, c'est-à-dire de tirer d'importantes ressources du placement des fonds collectés auprès du public, alors que les fonds de chèques postaux français sont mis obligatoirement à la disposition du Trésor qui ne les rémunère qu'au très faible taux de 1,5 p. 100.

Mais votre administration, par l'importance du personnel qu'elle emploie, pose encore bien d'autres problèmes, notamment dans le secteur social. Je constate avec une vive satisfaction que ces questions ne vous ont pas échappé. Et vous avez même envisagé à ce sujet des solutions, tant en ce qui concerne le grave problème de l'accueil des nombreux agents de province, ce qui les soulagera certainement dans leur dépaysement et toutes les difficultés qu'il entraîne, que le problème non moins important de la formation professionnelle de ces agents, de leur recyclage ou de leur reclassement.

Les mesures que vous comptez appliquer en faveur du personnel comme la politique que vous entendez faire suivre désormais à votre ministère sont destinées, nous n'en doutons pas, à faire de votre administration une grande entreprise pilote. La France ne s'en plaindra pas.

**M. le président.** La parole est à M. Rossi.

**M. André Rossi.** Monsieur le ministre, notre groupe, qui a toujours été très attentif aux problèmes des P. T. T., qu'il s'agisse d'investissement ou de personnel, a examiné avec beaucoup d'intérêt votre projet de budget.

S'il doit renouveler certaines observations et certaines critiques, que j'ai déjà eu l'occasion de formuler les années précé-



dentes, il note avec satisfaction, en revanche, votre volonté de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour résoudre la crise du téléphone.

Ces critiques, vous les connaissez, monsieur le ministre. Elles tiennent au paradoxe des déficits qu'on impose à ce ministère dans le même temps où l'on attend de lui des investissements accrus.

C'est d'abord le déficit dû aux avantages consentis à la presse et qui avoisine 400 millions de francs. Loin de moi, évidemment, l'idée de discuter ces allègements qui sont indispensables à l'existence d'une presse libre ; mais, comme les années précédentes, j'en conteste l'imputation qui devrait être opérée sur le budget général, ce genre de dépense devant incomber aux contribuables et non aux seuls usagers des P. T. T.

L'autre anomalie est celle des comptes chèques postaux qu'on vient d'évoquer à l'instant. Plus l'administration — qui d'ailleurs ne perçoit que 1,5 p. 100 de frais de gestion — améliore et modernise le service, plus elle accroît le déficit, au point que nous nous acheminons à brève échéance — d'ici à trois ou quatre ans — vers le milliard de francs, puisque la caisse nationale d'épargne n'apporte plus la compensation qu'elle accordait jadis.

Ne devrait-on pas à ce sujet, monsieur le ministre, différencier les comptes des entreprises, auxquelles votre administrateur, finalement, assure gratuitement la mise à jour quotidienne de leur comptabilité, et les comptes des titulaires beaucoup plus modestes ?

En présence de ces déficits et de ces retards accumulés pendant des années, il importe d'accomplir un effort supplémentaire pour essayer de « décoller » de ce rang peu flatteur que nous occupons parmi les pays européens, d'autant que, sur la base de 100 en 1968, il est prévisible que le « trafic demandé » atteindra 210 en 1973, alors que, avec une augmentation annuelle de 18 p. 100 des crédits — ce qui est encore le cas cette année — le trafic réel ne sera, hélas ! que de 190.

Je n'entrerais pas dans la querelle des moyens, encore que je continue à regretter qu'on s'obstine à vous refuser l'utilisation partielle du volume très stable des fonds versés aux comptes de chèques postaux.

Puisque, par ailleurs, les résultats des emprunts publics restent aléatoires, je me rallie donc à la formule de financement que vous avez proposée, en émettant cependant une précaution et une réserve.

Je préfère bien évidemment la formule de la société de financement à celle d'une compagnie privée du téléphone qui, elle, aurait marqué le démantèlement complet de votre ministère. Telle que vous l'avez analysée, il s'agira d'une société qui procédera, en matière de télécommunications, à des opérations de location-vente et restera extérieure à l'administration.

Mais, après tous les bruits de dénationalisation des télécommunications, on comprend l'inquiétude du personnel, qui appréhende ce que ne soit là un moyen détourné d'entrer par la suite dans la voie de la compagnie privée.

Dans ces conditions, ne paraîtrait-il pas sage de donner une transparence, je dirai même une très large publicité à la programmation, du point de vue tant des villes choisies que des matériels retenus, et cela sur un long terme, de façon qu'on puisse être assuré qu'en fin de compte la société de financement n'aura eu aucune influence sur les choix de l'administration ?

Je dois d'ailleurs dire, monsieur le ministre, que les craintes du personnel trouvent une certaine justification dans le sort qui est fait aux agents des lignes. En effet, l'insuffisance des créations d'emplois, l'annonce des regroupements de secteurs, l'appel de plus en plus fréquent aux entreprises privées, tout cela, joint au fait que semble encore mal réglée la coordination entre les services aériens et les services souterrains, ajoute à l'inquiétude du personnel quant au maintien des télécommunications dans le secteur public. Je me devais de vous en faire part.

Enfin, au sujet de ce moyen nouveau de financement, il me semble que la contrepartie logique devrait en être la suppression des avances que l'on demande aux particuliers et qui pèsent si lourdement sur le monde rural. Quant à celles qui sont demandées aux collectivités locales, et dont je ne conteste pas le bien-fondé, la difficulté qui subsiste tient surtout au fait que ces collectivités locales ont du mal à réaliser les emprunts nécessaires.

S'agissant de l'automatisation, je note qu'elle continue à suivre une courbe ascendante. En revanche, les bâtiments, une

fois de plus, sont sacrifiés, et cela me paraît assez grave au moment où les revendications du personnel portent de plus en plus sur les conditions de travail.

La grève de Paris-VIII a mis en lumière le retard pris dans ce domaine. Si l'on y joint l'insuffisance des crédits pour la formation professionnelle, en vue de faciliter l'adaptation aux tâches nouvelles, on se rend mieux compte de l'atmosphère qui règne parmi le personnel.

Si le problème des conditions de travail est si sensible aux télécommunications et aux services financiers, il l'est encore plus à la poste, où le trafic continue à s'accroître de 3 à 4 p. 100 par an, ce qui, soit dit en passant, exige une mécanisation rapide si l'on ne veut pas que la poste soit bientôt submergée par les seuls imprimés.

Certes, monsieur le ministre, sur le plan matériel un accord a été signé pour les catégories C et D, encore qu'il semble contesté par certains syndicats. Mais il reste le contentieux des indemnités de nuit, de déplacement et de mission, qui sont inchangées depuis le début de 1968.

Reste le problème — à peine abordé et non encore résolu — des personnels, titulaires et auxiliaires, qui seront les victimes de l'automatisation et sur lesquels j'appelle votre attention.

Monsieur le ministre, dans le temps très court qui m'était imparti j'ai volontairement limité mon propos aux principales observations que votre budget appelle. J'enregistre l'effort accompli dans le domaine des investissements. Mais le maintien de certaines anomalies et de certaines charges indues m'incite à penser qu'il faudra encore beaucoup lutter pour faire que ce budget annexe ne soit plus simplement un budget annexé. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Commenay.

**M. Jean-Marie Commenay.** Monsieur le ministre, les télécommunications sont enfin considérées — nous le constatons aujourd'hui — comme un facteur essentiel du développement économique. Le Gouvernement a enfin décidé d'accroître son effort dans ce domaine.

Ceux qui, comme mes amis et moi-même, ont souvent déploré dans le passé une certaine indifférence, une sorte de fatalisme à l'égard de ce secteur, approuvent aujourd'hui cette prise de conscience.

Certes, des lacunes subsistent mais je ne m'y attarderai pas : on en a déjà beaucoup parlé et mon ami M. Rossi vient d'exposer le déficit des chèques postaux et de dénoncer les charges anormales qui pèsent sur ce service ainsi que sur celui des postes du fait des tarifs de presse.

Il serait vraiment souhaitable de parvenir très rapidement à une situation qui donne son plein sens, comme le disait M. Rossi, à l'expression « budget annexe », par une opération de sincérité des coûts dont vous avez d'ailleurs admis le principe dans votre exposé.

Sans vouloir nuire aujourd'hui un débat sur l'intervention du secteur privé dans les investissements — la situation dramatique exige en effet des solutions urgentes et originales — nous formulons cependant quelques réserves à ce sujet. Les opérations envisagées, qu'on les appelle « clés en mains » ou « location-vente », doivent rester sous le contrôle exclusif de votre administration. Celle-ci doit établir les projets et, bien entendu, en contrôler l'exécution. Mais nous voudrions connaître les contours de la planification qui, toujours sous la responsabilité de votre administration, sera élaborée. Nous souhaitons aussi que les règles de la concurrence président à la conclusion des marchés dans ce domaine.

En bref, l'administration doit rester maîtresse du jeu et la notion de service public demeurer essentielle en la matière.

Je reprendrai brièvement quelques problèmes — car ils sont nombreux et je ne saurais être exhaustif — qu'il est bon de rappeler en ce qui concerne les personnels.

On a évoqué les problèmes des catégories C et D, pour lesquelles un accord a été conclu, encore qu'il n'ait pas été approuvé par tous. Le reproche que l'on peut faire à la convention, tout en approuvant le principe, c'est l'étalement excessif de la progression et peut-être aussi le fait que, dans une administration comme la vôtre, monsieur le ministre, l'évolution des techniques a un retentissement immédiat sur le sort des agents et que le contrat, qui par essence est figé, peut ne plus correspondre à la réalité.

C'est ainsi que les crédits de formation professionnelle sont beaucoup trop faibles alors que, vous l'avez reconnu vous-même, des stages de formation professionnelle et de recyclage seraient nécessaires pour adapter le personnel aux progrès techniques.

Nous tenons, à cet égard, à ce que, dans une administration qui ressentira très rapidement, et qui déjà les ressent, les effets du progrès technique, des révisions et des choix nouveaux soient faits.

Vous nous avez dit que 5.000 emplois allaient être créés — c'est faible — dont 3.300 pour le service postal, 650 pour les télécommunications et 500 pour les services financiers.

Ces chiffres traduisent un recul dans le domaine des chèques postaux. Sans doute avez-vous envisagé des solutions nouvelles, notamment par la mise en place d'un matériel électrique ; mais, à cet égard, nous faisons toutes réserves quant au reclassement du personnel qui se trouverait ainsi délogé.

En tout état de cause, les charges des agents de la poste vont se trouver aggravées.

Nous redoutons également que l'opération qui consistera à insuffler une vie nouvelle par l'intermédiaire de la société de financement n'affecte la situation du personnel des services techniques. Il ne faut pas que le vide soit comblé de l'extérieur.

Dans une administration comme la vôtre, où le personnel est très zélé, les conditions de travail sont tout aussi essentielles que les traitements. Nous mettons l'accent sur ce point. Dans l'effort de modernisation que vous entreprenez, vous ne devez pas négliger cet aspect.

L'administration pourra-t-elle compter — on l'a laissé entendre — sur une attribution d'emplois supplémentaires à la suite des conversations que vous devez engager avec le ministère des finances et les services du Premier ministre ? Nous aimerions avoir des précisions à cet égard.

La prime de résultat d'exploitation a été arbitrée à un chiffre inférieur à celui que vous aviez vous-même proposé. Il eût été pourtant souhaitable — ce n'était pas là une revendication excessive — qu'elle fût portée à l'équivalent du traitement d'un postier débutant à Paris, soit 850 francs.

La question — entre autres — de l'indemnité représentative de frais de déplacement n'est malheureusement pas encore réglée. Sa revalorisation s'impose, car les chiffres de 1968 ne sont plus acceptables.

Le problème, très angoissant, de la reconversion des opératrices du téléphone a été abordé par de nombreux orateurs. Je n'y reviens donc pas.

Quant aux 58 millions qui étaient prévus pour financer des mesures catégorielles, pouvez-vous nous donner l'assurance qu'ils seront effectivement dégagés à cette fin et dans l'année qui vient ?

Au terme de ces brèves observations, j'entends, monsieur le ministre, vous renouveler notre satisfaction globale.

Vous avez mis l'accent, avec énergie, sur les télécommunications, secteur hélas beaucoup trop retardataire dans ce pays. Vous avez évoqué particulièrement la situation de la Bretagne : nous souhaitons que le désenclavement, en matière de télécommunications, soit étendu à l'ensemble des provinces déshéritées de l'Ouest français. Car tous ceux qui ont des responsabilités municipales savent que toute opération de décentralisation industrielle est subordonnée à la mise en place du téléphone ou du télex. C'est une donnée fondamentale. Il vous faut agir non seulement en considération de telle ou telle région, mais en fonction de l'ensemble des régions qui sont le plus en retard dans ce domaine.

La satisfaction que je viens de vous exprimer est tempérée seulement par les réserves que j'ai formulées relativement à la situation des agents des P. T. T., à leurs traitements, et surtout, j'y insiste, à leurs conditions de travail.

Nous espérons que, dès 1970, et malgré la conjoncture, vous vous efforcerez d'améliorer la situation de vos agents, qui tous, même les plus modestes, sont remarquables par leur compétence, leur zèle, et peut-être davantage encore par le civisme dont ils ont toujours fait preuve.

Toutes ces qualités méritent une considération particulière, qui soit en rapport avec le progrès de la technique. Mais le progrès n'est rien sans l'émancipation de l'homme. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Jenn.

**M. Alphonse Jenn.** Monsieur le ministre, l'examen du projet de budget des postes et télécommunications me conduit à appeler votre attention sur deux problèmes.

Le premier concerne le financement des installations téléphoniques au moyen d'avances remboursables.

La loi du 31 décembre 1951, on le sait, permet à des personnes physiques ou morales de consentir à votre département

des avances en vue d'accélérer la modernisation ou l'extension du réseau télégraphique ou téléphonique.

Ces personnes sont en général des collectivités locales, départements et surtout communes, qui, dans la plupart des cas, sont obligées d'emprunter pour vous apporter leurs fonds de concours.

Elles doivent en outre supporter intégralement les charges de leurs emprunts. Et si, à l'époque du vote de cette loi, en 1951, ces charges n'étaient pas prohibitives, il n'en est plus de même aujourd'hui où les taux d'intérêt augmentent considérablement. Les collectivités locales ne peuvent plus alourdir leur budget par le poids trop élevé de leurs emprunts.

Ainsi, les mesures d'encadrement du crédit et l'augmentation excessive des taux d'intérêt risquent de faire obstacle aux dispositions de la loi précitée. C'est pourquoi je vous prie, monsieur le ministre, de bien vouloir rechercher, au besoin en liaison avec vos collègues des finances et de l'intérieur, toutes solutions permettant d'alléger le budget des collectivités en leur remboursant — ou en les dédommageant — la différence entre les anciens taux d'intérêt et les nouveaux. Je vous fais confiance à cet égard.

Le deuxième problème que j'entends évoquer est relatif à la construction des bâtiments nécessaires au fonctionnement de vos services.

La construction ou l'agrandissement de certains bâtiments a été retenu dans le cadre du V<sup>e</sup> Plan. Puis vos prédécesseurs ont eu la courtoisie d'annoncer aux parlementaires intéressés la date prévue pour l'exécution du projet. Mais, ultérieurement, ces mêmes parlementaires apprennent incidemment, par une voie non officielle, que ces projets sont abandonnés ou ajournés à une date indéterminée, au profit d'autres jugés soudainement plus urgents.

Cela me suggère trois constatations.

D'une part, après des enquêtes approfondies et des études minutieuses, certaines opérations sont estimées urgentes et indispensables. Puis, subitement, on apprend que les crédits réservés à ces fins sont affectés à d'autres réalisations et que les premières cessent d'être considérées comme urgentes, tout au moins provisoirement.

D'autre part, il semble de plus en plus fréquent que des crédits prévus pour des investissements en zone rurale soient affectés à des projets d'opérations en zone urbaine, tandis que l'inverse ne se produit jamais. Ainsi, vos services paraissent estimer que les réalisations dans les grandes villes deviennent prioritaires au détriment de celles qui intéressent les zones rurales. Parallèlement, des agences postales sont supprimées dans nos communes rurales et, parfois, le conseil municipal n'en est même pas averti.

Enfin, j'ai été désagréablement surpris de constater que les parlementaires étaient mal informés. Je reconnais que vos prédécesseurs ont eu souvent la courtoisie d'annoncer au parlementaire intéressé leur décision de réaliser telle opération dans sa circonscription et, même, d'en préciser la date. Mais, par la suite, le projet ayant été abandonné ou ajourné, le parlementaire n'en était informé que tardivement, par hasard, par une voie non officielle, souvent même après ses électeurs.

Je vous prie donc, monsieur le ministre, de bien vouloir reconsidérer les chiffres de la section A — opérations régionalisées — du chapitre 69-520 au titre des dépenses d'investissement et de redresser cette situation pour 1970 ; cela n'engagerait pas de crédits supplémentaires, mais permettrait de mettre sur les rangs des projets qui, depuis cinq ans, étaient reconnus comme absolument nécessaires et qu'on estime aujourd'hui ne plus l'être. Je vous remercie d'avance. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

**M. le président.** La séance est suspendue pour quelques instants.

(La séance, suspendue à dix-huit heures vingt, est reprise à dix-huit heures trente-cinq.)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre des postes et télécommunications.

**M. le ministre des postes et télécommunications.** Mesdames, messieurs, je vais tenter de faire la synthèse des questions qui m'ont été posées par les divers orateurs et de répondre, sinon à la totalité d'entre elles, du moins à la majorité de celles qui me paraissent les plus importantes. Si, d'aventure, il m'arrive de m'adresser à l'un des intervenants pour répondre à une question posée par un de ses collègues, vous voudrez bien m'en excuser.

M. Fortuit m'a interrogé sur le « fossé » — c'est le terme qu'il a employé — qui a été creusé par les perturbations récentes intervenues dans le courrier. Il convient de ramener les choses à leur juste valeur.

Les origines de ces perturbations sont de trois sortes.

Il faut les rechercher d'abord dans la grève du personnel roulant de la S. N. C. F. Pour faire face au trafic, nous avons dû recourir massivement aux transports routiers privés. Pour vous donner une idée de l'effort entrepris, il me suffira de vous dire que nous avons eu jusqu'à plus d'une centaine de tonnes de courrier transportées chaque jour et que les camions partant de Paris ont dû parcourir parfois jusqu'à 400 kilomètres. Je pense que nous avons pu réussir, dans une certaine mesure, et en dépit de certains retards, à satisfaire ainsi les besoins du public.

A cet égard, la lettre que nous a adressé le groupement des entreprises de vente par correspondance pour remercier l'administration des P. T. T. de ses efforts nous a été particulièrement agréable.

Le trafic postal a été perturbé d'autre part par les récents mouvements sociaux à l'intérieur des P. T. T. qui se sont traduits par ce qu'on appelle le processus des grèves tournantes.

On sait que l'acheminement d'une lettre fait intervenir le service de ramassage, les manutentionnaires de tri, les trieurs, puis les conducteurs de camions, les manutentionnaires sur camions et le personnel ambulancier.

S'il fallait jauger les difficultés rencontrées à l'importance du personnel en grève, il est certain qu'elles sembleraient minimales car le pourcentage des grévistes était extrêmement limité. Mais nous ne devons pas oublier qu'il s'agit d'une chaîne et que dans toute chaîne il suffit qu'un maillon ou même une fraction de maillon soit défaillant pour que l'ensemble du service se trouve perturbé. C'est ce qui s'est passé.

Mais ce qui est plus grave, c'est que nous avons du mal à faire face à des grèves de la distribution comme celles de Paris XV et de Paris VIII. Je ne disconviens pas qu'à cette occasion nous avons profondément ressenti le fait que le mécontentement du public ne s'adressait pas au seul personnel qui avait cessé le travail, mais que, en raison des graves conséquences sociales de ces perturbations — on a parlé du paiement des prestations sociales — ou des conséquences économiques résultant du non-encaissement de chèques parce que les lettres étaient en souffrance, ce mécontentement s'adressait à l'ensemble de l'administration des postes et télécommunications.

Cette situation me conduit à formuler une observation et à faire une constatation.

S'il est vrai que les problèmes ne sont pas résolus et que bien des revendications sont justifiées, au moins partiellement, la méthode qui consiste à paralyser l'économie du pays et à ne pas assurer le service des usagers ne peut, en quoi que ce soit, bénéficier à l'administration des postes. Telle est mon observation.

Ma constatation est beaucoup plus grave : en septembre et octobre, un déficit certain quant au nombre des objets transportés a été enregistré.

Le mouvement de baisse du trafic postal, déjà ressenti par rapport aux prévisions soigneusement établies lors de la préparation du budget de 1969, s'est trouvé aggravé par le fait que, pendant cette période de troubles sociaux, nombre d'entreprises ont recouru à des services de distribution privés, que nombre de circuits parallèles aux circuits de distribution de la poste ont été mis en place.

Je pourrais citer de multiples exemples d'entreprises qui ont décidé, au cours du mois d'octobre, d'acheter ou de prévoir l'acquisition de camions ou de fourgonnettes de distribution pour suppléer le service public un moment défaillant.

Cela est grave et il faut bien se convaincre, comme l'a dit M. Fortuit, que service public doit signifier service du public. Dans un monde économique de plus en plus dur, il est chaque jour plus difficile pour les usagers de s'accommoder d'un service aléatoire dans des périodes de troubles sociaux.

M. Fortuit a par ailleurs souligné la nécessité toujours plus grande d'insérer les programmes de télécommunications dans les projets de constructions immobilières. Telle est bien notre intention. Nous comptons prendre progressivement des mesures pour que, d'une manière générale, les équipements téléphoniques soient prévus, installés, sinon raccordés immédiatement dans les constructions de grands ensembles, surtout résidentiels.

M. Dumortier a exprimé les sentiments que lui inspirait la société de financement des télécommunications. Il s'agit bien, dans mon esprit, de la deuxième hypothèse qu'il a évoquée et dont la réalisation et le succès recueillaient tous ses vœux.

La formule de financement telle que je la conçois nous permettra d'éviter les pressions quant au choix des matériels et sur celui des implantations. A titre de comparaison, je ne sais pas que l'appel à la caisse d'épargne ait jamais influencé quelque organisme que ce soit pour le financement des équipements publics. Le placement des actions de la société de financement auprès du plus grand nombre de Français possible constitue notre meilleure garantie contre les groupes de pression.

Vous m'avez posé une question précise au sujet du crédit de 58 millions de francs correspondant à des mesures catégorielles particulières.

Les dotations prévues pour la fonction publique comprennent, pour partie, une revalorisation indiciaire des catégories C et D.

Cette revalorisation a fait l'objet d'un accord avec la plupart des organisations syndicales. Je regrette d'ailleurs que certaines d'entre elles n'aient pas cru devoir signer cet accord, car une manifestation d'unanimité aurait constitué pour les prochaines années un facteur de paix sociale appréciable.

Certes, nous pouvons déplorer, en particulier avec M. Commenay et M. Rossi, que l'application des mesures favorables aux catégories C et D n'ait pu être accélérée. Mais nous sommes partagés entre le désir d'aller vite et celui d'avoir des budgets en équilibre. On ne peut regretter le déséquilibre du budget, refuser les augmentations de tarifs et s'opposer en même temps à un étalement des mesures sociales.

Actuellement, nous discutons avec les services de la fonction publique et ceux du ministère de l'économie et des finances de l'emploi de ce crédit de 58 millions affecté aux améliorations catégorielles. Des mesures indemnitaires et des transformations d'emplois interviendront dans le cadre de mesures spécifiques aux postes et télécommunications.

Il est hors de doute cependant que cette question ne pourra être réglée valablement qu'à partir du moment où auront été appliquées à notre personnel les mesures arrêtées pour l'ensemble de la fonction publique. Car on comprendrait mal que nous prenions des mesures catégorielles et spécifiques avant que ce personnel n'ait bénéficié de toute disposition d'ordre général susceptible d'être prise.

M. Dumortier a enfin très clairement traduit l'angoisse éprouvée par le personnel des P. T. T. devant les progrès de l'automatisation et les réductions d'emploi qui en résultent.

Les problèmes humains sont parmi les plus difficiles à résoudre et, comme M. Dumortier, je crois qu'on ne saurait y attacher trop d'importance. L'administration — j'en prends l'engagement — abordera ce sujet avec le souci de tenir compte au maximum de chaque cas particulier.

Les exemples choisis par M. Halbout montrent bien qu'il ne s'agit pas d'un problème d'ensemble, susceptible d'être résolu par des mesures globales. Les questions posées sont diverses, qu'il s'agisse de la femme aspirant à rejoindre son conjoint ou qui craint d'être obligée de le quitter, de l'employée qui désire rester à proximité de sa famille ou de l'accédant à la propriété.

Ce problème ne sera résolu que par l'examen objectif et humain — dans le cadre d'une très large décentralisation, avec la plus grande souplesse et l'appui des organisations syndicales — de toutes les situations particulières. Soyez assuré, monsieur Dumortier, qu'à cet égard mon point de vue rejoint complètement le vôtre.

M. Poncelet a estimé, avec quelque sévérité, que notre enseignement était mal adapté. Mais ce n'est pas en un jour que nous pourrions faire face au bouleversement qu'entraînent les nouvelles techniques. L'effort de rénovation de notre enseignement est constant et des décisions précises ont été prises dans ce sens.

Nous avons constaté que, de plus en plus, il convenait que l'enseignement soit inséré parmi les préoccupations des responsables des différentes branches : poste, télécommunications et services financiers. J'ai donc tout naturellement estimé qu'il fallait accroître très sensiblement la responsabilité de ces directions dans le domaine de l'enseignement.

**M. Christian Poncelet.** Très bien !

**M. le ministre des postes et télécommunications.** Nul n'est meilleur orfèvre que l'utilisateur même du personnel formé. Aussi ai-je décidé l'intervention massive de techniciens des deux branches dans l'élaboration et la réalisation des programmes de l'année scolaire 1969-1970. De plus, pour faire face à l'autérité qui frappe également notre budget et, par suite, les services d'enseignement et de formation professionnelle, nous avons décidé que les directions générales des postes et des télécommunications supporteraient, contrairement à la règle précédemment appliquée, le coût de l'enseignement du personnel

qu'elles auraient à former, cette formation n'étant plus limitée dans le temps par imputation d'un nombre d'heures d'enseignement.

Une telle modification structurelle de notre budget est extrêmement lourde pour les branches de la poste et des télécommunications, mais je puis vous donner l'assurance que cette mesure, prise en septembre, est de nature à répondre à vos appréhensions.

**M. Christian Poncelet.** Très bien ! Je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. le ministre des postes et télécommunications.** La rigueur de vos réflexions à l'égard de la normalisation m'a quelque peu surpris.

Dans le domaine de la standardisation des transmissions, le système 12 voies, type 1970, sera fabriqué par tous les constructeurs sur la base de la normalisation établie par le centre national d'étude des télécommunications. Grâce à cette normalisation et à l'augmentation du chiffre d'affaires de chaque constructeur, ce système sera d'un prix d'achat supportant tout à fait la comparaison avec le matériel étranger.

Vous avez souligné la standardisation du matériel Crossbar pour la commutation. Il faut aller plus loin. Cette standardisation doit non seulement intervenir entre les entreprises productrices, mais aussi permettre l'utilisation du même matériel de base pour les centres urbains, les centres de transit à quatre fils et les centres de groupements locaux. Il s'agit donc d'une standardisation à la fois verticale et horizontale. Cette précision doit être de nature à répondre aux critiques que vous avez formulées.

En matière de commutation électronique, je rappelle que nous sommes très soucieux de ne pas nous laisser distancer par la technique étrangère.

**M. Christian Poncelet.** Très bien !

**M. le ministre des postes et télécommunications.** Un commutateur du type Périclès sera mis en service au central Michelet avant la fin de l'année. Nous en installerons un second dans la banlieue parisienne avant un an et demi. Un autre élément décisif me paraît être la mise en service à Perros-Guirec du commutateur électronique temporel — c'est-à-dire qu'il s'agit là d'un véritable ordinateur — nommé Platon qui doit s'insérer de façon opérationnelle avec le nombre de lignes adéquat, dans le groupement de Lannion au début de l'année prochaine.

Deux étapes sont à franchir. La première est celle de la recherche, c'est-à-dire des prototypes. Il ne s'agit pas de s'engager trop hâtivement dans la voie de la standardisation tant que des expériences pilotes à l'échelle industrielle n'ont pas été effectuées.

Même si nous sommes en avance — et je crois qu'en effet nous avons une avance appréciable sur le plan européen — si nous faisons figure de pilotes, il nous faut tirer les leçons de notre expérience avant de passer à la standardisation et rester prudents dans nos réalisations, qui constituent la deuxième étape.

Ce n'est donc qu'à la fin du VI<sup>e</sup> Plan, d'autant que la technique actuelle du Crossbar nous donne aujourd'hui toute satisfaction, que nous nous équiperons massivement en commutateurs électroniques, et cela compte tenu du résultat des expériences pilotes.

J'en viens à votre réflexion sur le matériel postal. En ce qui concerne les trieuses Saulnier-Duval — machines qui servent au tri des paquets — je crois que vous avez été mal renseigné. Des trois machines que nous possédons, la première a été installée au centre de tri du boulevard Brune il y a six ans, et a fonctionné jusqu'à ce jour. Si elle vient d'être démontée, c'est parce qu'elle était mal utilisée et qu'elle s'insérait mal dans l'organisation du tri de l'ancien département de Seine-et-Oise.

Les autres, installées à Toulouse et Montpellier — une nouvelle le sera bientôt à Bordeaux — fonctionnent avec un tel succès qu'il est possible que nous vendions ce matériel à l'étranger.

Étant donné l'effort considérable d'automatisation entrepris dans le Nord par les P. T. T. qui témoigne à l'évidence de la priorité accordée à cette région par rapport à d'autres, je comprends assez mal la sévérité de M. Vandelande envers mon administration.

Nombre de ses collègues seraient certainement heureux que leur région ou leur département connaisse une situation compa-

nable à celle du Nord qui sera complètement automatisé en 1972, date à laquelle il n'y aura vraisemblablement plus aucune demande en instance.

M. Tiberi a posé un grand nombre de questions très pertinentes. La première se rapporte à la société de financement des télécommunications.

Vous me demandez, monsieur Tiberi, s'il s'agit d'une désétatisation ou seulement d'un moyen de franchir un cap difficile, pour repartir ensuite sur de bonnes bases.

Je vous répondrai : ni l'un ni l'autre. Il ne s'agit pas d'une désétatisation du téléphone, je crois l'avoir suffisamment démontré pour qu'il soit inutile d'y insister à nouveau. Il ne s'agit pas non plus exclusivement d'un cap à franchir.

C'est en réalité une procédure qui, si elle est convenablement utilisée et si elle donne toutes les satisfactions que l'on peut en attendre, pourra être appliquée tout le temps nécessaire. J'ai moi-même fixé, pour l'écoulement du trafic et le processus d'automatisation, les dates de 1973-1974 comme premier terme de l'intervention de Finextel.

Mais, d'une part, le financement des installations privées de télécommunications qui devraient normalement se développer dans l'avenir peut constituer un prolongement extrêmement intéressant de ce processus de financement.

D'autre part, on ne peut prévoir, eu égard à l'accroissement de la demande mondiale en matière de télécommunications, et en particulier, en considérant les importants programmes supplémentaires qui sont nécessaires actuellement en République fédérale d'Allemagne, quels seront les besoins en téléphone des années 1975 à 1980.

Il est donc important de disposer d'un outil de financement.

Quant à votre critique concernant le financement d'installations correspondant à une nécessité spécifique et particulière, dont vous regrettiez quelquefois, monsieur Tiberi, qu'elles ne puissent pas être insérées dans nos programmes, il y a là deux notions qui s'opposent. Tout d'abord, nous ne pouvons obtenir une compétitivité de nos entreprises et des installations réalisées que dans la mesure où nous procédons à l'automatisation par groupements entiers.

Par conséquent, monsieur Tiberi, si nous refusons de réaliser certaines installations particulières et spécifiques, même si elles sont intéressantes et utiles pour l'économie du pays, c'est que nous ne pouvons pas continuer à faire du saupoudrage.

La seconde notion, si nous voulons résoudre le problème complètement et rapidement, consiste à procéder par grands ensembles car rien ne serait plus détestable que d'agir par petites touches successives. Ce procédé serait en fin de compte ruineux et ne donnerait en aucun cas satisfaction.

S'agissant des tarifs, je citerai quelques chiffres qui vous montreront que la situation n'est peut-être pas aussi catastrophique que vous l'indiquez. Je ne parlerai pas de la taxe de raccordement puisque j'ai dit tout à l'heure qu'elle était, à mon avis, trop élevée.

Je vous ferai en revanche remarquer qu'une communication locale taxée, en France, à 30 centimes coûte 28 centimes en Belgique et 27 centimes en République fédérale d'Allemagne. Je ne pense pas que, sur ce point, il y ait donc l'écart très large que vous avez signalé.

En ce qui concerne les tarifs interurbains, pour une communication d'une minute à 90 kilomètres, à la base 100 en France, correspond l'indice 111 en République fédérale d'Allemagne, 98 en Grande-Bretagne et 176 en Italie. Pour cinq minutes, et toujours pour 90 kilomètres, à la base 100 en France, correspond l'indice 151 en République fédérale d'Allemagne, 128 en Grande-Bretagne et 169 en Italie.

Il convient donc de dissiper l'idée qu'il y aurait un scandale des tarifs des télécommunications. Les chiffres que je viens de citer vous montrent qu'en ce qui concerne la taxe urbaine locale, la différence avec les tarifs en vigueur dans d'autres pays européens n'est pas toujours sensible, en tout cas l'est moins que pour la taxe de raccordement.

En ce qui concerne les tarifs interurbains, notre politique tarifaire marque notre souci de nous insérer dans le cadre du Marché commun et de faire en sorte que sur le plan international comme sur le plan du trafic industriel et commercial entre nos grandes villes, les industriels et les commerçants ne soient pas pénalisés.

Je m'efforcerai enfin de répondre aux divers orateurs qui ont exprimé l'idée que l'on pouvait tirer des ressources importantes du placement des fonds des chèques postaux. Il est certain que le taux actuellement consenti par le Trésor pour la rémunération des 30 milliards que représentent à l'heure actuelle les avoirs des comptes des particuliers est insuffisant.

Mais le problème de savoir si la poste ou les télécommunications peuvent financer des opérations en capital en utilisant ces fonds est différent.

Cette solution, qui nous est régulièrement proposée de divers côtés, et notamment par certaines organisations syndicales, paraît certes séduisante dans la mesure où elle semble susceptible de régler simultanément le problème du déficit des chèques postaux et celui du financement des télécommunications.

Mais — c'est une première remarque — cette solution ne peut pas être d'application rapide du fait des besoins du Trésor dont les ressources en provenance des dépôts des correspondants seraient ainsi réduites et qui surtout n'a qu'une capacité limitée de se désendetter. Surtout, il faut reconnaître que cette formule est économiquement discutable, compte tenu des conditions de l'équilibre entre l'épargne et l'investissement en France.

De façon générale, toute formule ayant pour objet et pour résultat de créer un circuit court de l'épargne échappant aux arbitrages du marché risque d'aboutir à des emplois inadéquats de cette épargne. Il n'y a en fait aucun lien, fonctionnel, entre les besoins des télécommunications et les capacités des chèques postaux.

Il n'y a aucune raison pour que les télécommunications, dont la rentabilité est élevée, bénéficient d'un traitement privilégié, en coût et en disponibilités, dans la distribution des ressources d'épargne de la nation par rapport à d'autres secteurs dont les besoins peuvent être tout aussi prioritaires mais les capacités de rémunérer l'épargne moins grandes. De même qu'il est anormal que pour des raisons historiques les excédents d'exploitation des télécommunications soient en fait affectés à la couverture du déficit d'exploitation des chèques postaux, de même il serait anormal que l'épargne liquide collectée par les chèques postaux soit affectée au financement des opérations en capital des télécommunications.

Dans la mesure où une « transformation » de l'épargne liquide en placement à long terme est souhaitable, en raison de la préférence pour la liquidité des agents économiques, il convient que cette transformation soit assurée par des organismes en contact avec le marché ou capables d'arbitrer entre tous les besoins en équipements collectifs et publics.

L'emploi normal des fonds des chèques postaux doit donc être trouvé soit directement sur le marché monétaire qui confronte les offres et les demandes de liquidités des établissements bancaires soit auprès du Trésor ou de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces institutions — secteur bancaire, Trésor, Caisse des dépôts et consignations — sont en fait les seules véritablement capables d'effectuer la transformation de l'épargne liquide en fonds à long terme. Toute idée de passer par un circuit court de l'épargne me paraît non seulement discutable, mais préjudiciable aux besoins du pays.

M. Rossi a parfaitement paraphrasé, sans restriction d'ailleurs, ce que j'ai dit au sujet de la notion d'égalité des frais pour les usagers des chèques postaux.

Vous me demandez, monsieur Rossi, si je compte aborder le problème des chèques postaux par une différenciation entre les grosses entreprises et les petits particuliers. Je vous réponds que la question est particulièrement difficile. Cependant, les services des chèques postaux et les services financiers devant être équilibrés, il est certain qu'à partir du moment où nous nous engageons dans cette voie, si une grosse entreprise utilise de manière intensive les chèques postaux, il est normal de faire une différence entre sa situation et celle des petits particuliers.

Je vous donne donc acte que c'est dans ce sens que nous allons travailler, mais je dois insister sur le fait que la politique commerciale des chèques postaux vers laquelle nous nous dirigeons ne doit pas être une politique discriminatoire et que nous devons veiller, d'une part, à ne pas perdre nos meilleurs clients par une mesure maladroite ou à ne pas paralyser un certain nombre de circuits économiques essentiels par l'application de tarifs trop élevés. C'est l'objet des études qui sont poursuivies.

Au cours de la prochaine session de l'Assemblée, le Gouvernement aura sans doute l'occasion de confirmer les orientations que nous choisirons sur le rôle et le fonctionnement des chèques postaux.

Enfin, vous m'avez dit que l'inquiétude du personnel serait certainement très apaisée s'il était possible de donner une publicité à la programmation, de manière qu'il soit bien évident pour tous que la notion de financement n'aura pas à intervenir sur les programmes. Je rejoins là une observation faite par M. Jenn et à laquelle je réponds que nous sommes en train d'élaborer un vaste programme de quatre à cinq années qui sera largement

ouvert, de sorte de « livre blanc » du programme de financement et de réalisation des télécommunications en France, de façon qu'au niveau de chaque direction régionale nous puissions, dans le cadre du programme d'ensemble, élaborer avec vous des programmes qui devraient normalement se décomposer, avec le temps, en programmes partiels au niveau du chef-lieu de canton, voire de la commune.

Il est absolument indispensable, si nous nous engageons, comme je le souhaite, dans un large programme de rénovation de notre appareil de télécommunications, dont les lignes directrices sont déjà largement dégagées, sans qu'il soit besoin de modifier les priorités choisies avant mon arrivée par mon département ministériel car elles me paraissent toujours bonnes, que chaque région sache à quel moment elle va pouvoir intervenir, et que, pour elle, cesse l'impression, comme disait M. Jenn, d'un programme que l'on prend, d'un programme que l'on supprime, d'un programme que l'on reprend.

Il est évident qu'il y aura beaucoup de mécontents, mais il faudra que dans le courant de 1970 des programmes clairs pour le VI<sup>e</sup> Plan soient établis et que chacun sache à quel moment il sera servi.

Enfin, monsieur Rossi, vous avez évoqué les problèmes particuliers que pose la reconversion des personnels. Je vous réponds, comme à M. Dumortier, qu'au-delà des problèmes de rémunération, d'indemnités et de conditions de travail la reconversion du personnel des télécommunications est l'objet essentiel, prioritaire entre tous, de nos réflexions. Il peut conduire cependant, comme M. Halbout l'a signalé, à des distorsions, qui paraissent inexplicables à l'échelon individuel, pour résoudre le problème d'ensemble.

En tout cas, soyez assuré, monsieur Rossi, que mon intention et celle de l'administration sont conformes au souhait que vous avez formulé et que vos soucis sont aussi les nôtres.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail et la formation du personnel, mon appréciation de la situation ne me paraît pas tellement différente de celle de M. Cummenay.

Il est toutefois un problème sur lequel je voudrais revenir. On ne peut, en permanence, donner la priorité à la modernisation des installations et à leur mécanisation sans provoquer des secousses dans le personnel, ni faire de l'industrialisation pour faire face aux besoins du public, sans toucher aux horaires de travail.

Un orateur — je crois qu'il s'agit de M. Fortuit — a dit combien il est regrettable que les guichets ne soient pas ouverts quand les personnes sont libérées de leur travail. C'est exact. Il faut savoir aussi que les agents des P. T. T. ont besoin d'une vie familiale et de week-ends. Il est déjà suffisamment pénible pour nous que, par suite des nécessités du service public, plusieurs dizaines de milliers de personnes travaillent en permanence chaque nuit pour faire face aux besoins du trafic.

On ne peut pas tout faire, monsieur Commenay, répondre à tous les désirs du public et satisfaire dans le même temps toutes les revendications du personnel, qu'il s'agisse de la diminution des horaires de travail, de l'amélioration des conditions de travail, des primes d'exploitation et indemnités diverses ; ce qui ne pourrait, à terme, que provoquer un renchérissement des tarifs dont le public ne veut pas.

Enfin, je réponds à M. Jenn que je ne peux acquiescer au remboursement des différences entre les anciens et les nouveaux taux d'intérêt. Certes, dans le domaine des avances remboursables, beaucoup de suggestions sont dignes d'intérêt : décaler le prix des communications internationales, faciliter l'échelonnement de ces avances remboursables ou les insérer dans un certain nombre de processus.

A cela j'objecterai que l'ensemble de la restructuration et de la rénovation des télécommunications a été conçu par mon département ministériel en tenant compte de ces avances remboursables, tout au moins pour une certaine période. Alors ne me demandez pas de les supprimer au moment où cette procédure, quelque regrettable qu'elle soit, est tout de même très précieuse pour certaines collectivités locales qui doivent faire face aux demandes et au moment où je cherche à la compléter par des fonds supplémentaires qui viendraient, j'espère, dans un certain délai, relayer ceux que les collectivités pouvaient apporter.

Pour conclure, à la lumière des observations qui ont été faites, je dirai que, dans l'ensemble, l'effort de rénovation des télécommunications doit avoir une triple influence bénéfique.

La première, qui n'est pas la plus négligeable, c'est que notre administration cesse d'être l'objet, à bref délai, de critiques dont beaucoup d'entre elles sont d'ailleurs justifiées. On ne travaille pas bien, vous pouvez m'en croire, lorsqu'on est l'objet de critiques constantes, voire de l'indignation du public et qu'en

permanence l'administration, qu'il s'agisse de la direction générale des postes, des services financiers ou de la direction générale des télécommunications, est l'objet de la vindicte publique.

La deuxième influence bénéfique de cet effort doit amener l'ensemble des Français à comprendre que ces problèmes des télécommunications et du service postal les intéressent tous, qu'il ne s'agit pas d'un service public isolé dans son contexte, dans sa tour d'ivoire, mais bien d'un problème d'ensemble qui conditionne la vie économique du pays.

A ce titre, si nous réussissons le lancement de la société de financement des télécommunications, je pense que nous aurons fait un grand pas pour amener le public à comprendre qu'il doit se sentir concerné par ce service public.

Enfin, à une époque où la politique d'exportation est le but de notre Gouvernement, j'espère que l'addition des efforts de notre administration et de l'énorme développement du chiffre d'affaires des télécommunications permettra à nos entreprises lorsqu'elles auront, et ce à bref délai, rejoint le chiffre d'affaires de leurs concurrents des pays étrangers — Grande-Bretagne et République fédérale d'Allemagne par exemple — d'atteindre des niveaux de prix des matériels qui favoriseront leur exportation et que, grâce aux techniques développées, en particulier par le C. N. E. T., un brillant avenir s'offrira à notre industrie. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)*

**M. le président.** J'appelle maintenant les crédits du budget annexe des postes et télécommunications, inscrits aux articles 30 et 31.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits des services votés, inscrits à l'article 30, au chiffre de 13.938.943.206 francs.

**M. Guy Ducoloné.** Le groupe communiste votera contre les crédits inscrits aux articles 30 et 31.

**M. Jeannil Dumortier.** Le groupe socialiste également.  
*(Ces crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 31, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 2.961.200.000 francs.

*(Les autorisations de programme sont adoptées.)*

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 31, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 1.432.725.300 francs.

*(Ces crédits sont adoptés.)*

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen du budget annexe des postes et télécommunications.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1970 (n° 822).

(Rapport n° 835 de M. Sabatier, suppléant M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Transports (suite).

I. — Services communs et transports terrestres.

(Annexe n° 30. — M. Ruais, rapporteur spécial ; avis n° 837, tome XV, de M. Fortuit, au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq minutes.)*

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.